**NUMERO SPECIAL** Avril-Juin 1966 - Prix : 2 F

# La commune

**Directeur Marcel BARBU**

## Raisons d'un Silence

Il serait vain de nous excuser, auprès de nos lecteurs, pour le manque de régularité de nos livraisons. Nous avouons, sans aucune honte, que la parution de " LA COMMUNE " à date fixe ne sera guère possible avant plusieurs mois, tant en raison des difficultés que nous rencontrons pour en assurer la rédaction, que pour des motifs de simple opportunité.

Ce dernier argument pourrait sembler indécent. Il est malheureusement des plus justifiés. En effet, nous avons dû reporter, à plusieurs reprises, la sortie de la présente livraison qui ne pouvait manquer d'engager très sérieusement notre avenir. Ce n'est qu'une fois tombée la fièvre électorale, fièvre dont nous n'avons pas manqué d'être atteints, comme tout le monde, que nous pouvons mesurer avec exactitude les conséquences de notre intervention dans ces élections et les possibilités d'action qui en découlent.

Quelques tests très simples, auxquels nous nous sommes livrés au cours de ces six derniers mois, nous ont permis de prendre une plus exacte mesure de nos nouveaux devoirs, de nos forces, et une plus claire conscience de la conjoncture et de l'orientation à donner à nos efforts, si nous les voulons efficaces.

Nous vous livrons quelques-unes de nos constatations et de nos conclusions :

### Du constructeur au citoyen

**Il s'est vite avéré délicat, pour Marcel BARBU, d'aborder le plan des idées et d'un programme d'action en prétendant parler au nom de l'ensemble de l'ASSOCIATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION IMMOBILIERE DE SANNOIS (A.C.G.I.S.)** (1). Les statuts de cette Association lui interdisent toute action politique directe et les foyers-membres adhèrent pour construire leur logement et non pour soutenir des idées et une action politique, fûssent-elles les idées et l'action de Marcel BARBU.

En conséquence, et à la demande de Marcel Barbu, nous avons dû chercher une solution qui assure, tout à la fois, le respect des opinions et engagements de chaque membre de l'A.C.G.I.S., tout en laissant à M. BARBU l'entière liberté d'exprimer ses idées personnelles et d'en poursuivre la réalisation (2).

### A la recherche d'hommes de pensée...

Les couches sociales au sein desquelles s'exercent nos activités comprennent peu d'intellectuels, et pratiquement pas d'hommes " de plume "... C'est l'une des difficultés qui pèse sur la rédaction de " LA COMMUNE ".

Marcel BARBU en est donc réduit à rédiger, presque seul, " LA COMMUNE ". Il en sera ainsi aussi longtemps qu'une équipe rédactionnelle sérieuse n'aura pu se constituer

*(suite page 3)*

## UNE JOURNEE DES DUPES

# *VERDUN 1966*

## ou la 4e leçon : pas pour le roi de Prusse

**Une fois de plus, car je ne désespère jamais des hommes, j'ai attendu avec espérance ce discours du Général de GAULLE que sa Télévision nous annonçait, avec une insistance presque indiscrète, comme devant être " d'une extrême importance ".**

**Depuis quelques semaines, la presse — et tout spécialement la presse hebdomadaire — abondait en déclarations sur " PETAIN "... qu'on osait même, de plus en plus fréquemment, nommer " le Maréchal PETAIN ", sans soulever pour autant, dans la presse de gauche, l'indignation habituelle.**

**Les anciens combattants de la Guerre de 14 avaient clairement manifesté, une fois de plus, le vœu de voir transférer à DOUAUMONT les cendres du Maréchal et, il faut oser le dire, nombreux étaient les Français qui voyaient, dans une telle décision, la fin de l'une des grandes causes de division de notre peuple. Mon Dieu, quand on se dit décidé à mettre fin à la séculaire querelle franco-allemande, on peut bien vouloir mettre fin à cette querelle intérieure de la collaboration. D'autant que si l'on avait le courage d'aller au fond des choses... de préciser le millésime des résistants, on découvrirait vite que ceux qui s'entêtent le plus à entretenir ce climat de division civique, né de l'occupation, ne sont ni ceux qui ont résisté les premiers, ni ceux qui l'ont fait avec le moins d'arrière-pensées politiques. J'en parle en connaissance de cause ayant été moi-même expulsé de BESANÇON par les Allemands, dès septembre 1940 ; interné à FORT-BARRAUX et à SAINT-SULPICE-LA-POINTE, en 1942, par VICHY, et arrêté par la GESTAPO en avril 1944, puis déporté à BUCHENWALD.**

**Ma stupéfaction fut grande, à mon retour de déportation, de voir comment s'étaient distribués les rôles, en France, depuis la Libération, et quels étaient nos maitres ès-patriotisme. Certains titres, certaines décorations m'ont paru assez scandaleux... Mais à quoi bon rouvrir cette plaie.**

**Il n'empêche que j'ai toujours pensé, et souvent déclaré publiquement, que le Général de GAULLE avait, sur le plan intérieur, manqué la Libération. Il y avait mieux à faire alors que de se lancer démagogiquement dans les voies de l'épuration. Il y avait mieux à faire que d'arrêter démagogiquement le Maréchal PETAIN, mieux à faire que de le condamner à mort.**

**Qui a disputé la place à ce vieillard en 1940 ?... Si l'armistice avait pu être soumis au referendum, en juin 40, qui oserait soutenir qu'il n'aurait pas été approuvé à une écrasante majorité ?... J'ai vécu ces instants-là. J'ai eu à calmer des foules indécentes qui hurlaient parce que le Maréchal PETAIN tardait à signer l'armistice... Si désagréable que cela soit, c'est là la vérité historique. Qui donc aurait fait mieux que ce respectable vieillard sous la botte allemande ?...**

**J'ai toujours regretté que le Général de GAULLE n'ait pas eu ce courage du cœur d'aller lui-même accueillir le Maréchal, avec dignité, et de lui offrir, à lui et à tous les Français, de rebâtir ensemble la France. Notre pays n'était pas tellement riche en hommes de valeur en 1945.**

**Bien sûr, certains vrais grands traitres, certains vrais tortionnaires, certains vrais grands profiteurs méritaient les pires sanctions. Il fallait les rechercher rapidement et les sanctionner... Mais ce ne sont généralement pas ceux-là qui ont payé la note. Et je ne considérerai jamais comme une belle page de l'histoire de mon pays celle où figurent les noms de tant de pauvres bougres que l'on a emprisonnés, ruinés, torturés, déshonorés, exécutés pour des motifs très légers, parfois même inavouables.**

**Aussi, plus de vingt ans après un tel drame, j'espérais qu'enfin le Général de GAULLE allait avoir assez de souffle, de ce souffle du cœur auquel rien ne résiste, pour oser proclamer à la face du pays et du monde — quasiment mobilisés par lui pour ce jour et cette heure — qu'il avait décidé de mettre fin à la guerre de 1939, à la guerre d'Algérie et à toutes les séquelles de toutes les guerres passées, y compris les guerres civiles.**

**J'ai cru un instant que mon attente n'était pas vaine... que le " de GAULLE-cœur " allait vaincre enfin le " de GAULLE-raison ". En effet, retraçant, en un saisissant et émouvant raccourci, ce que fut la bataille de Verdun, voici que le Général de GAULLE se prit à parler de " PETAIN " avec objectivité... avec respect même... allant jusqu'à exprimer son admiration pour le " Maréchal PETAIN " en ces termes :** " Si, par malheur, en d'autres temps, en l'extrême hiver de sa vie, au milieu d'événements excessifs, l'usure de l'âge mena le Maréchal PETAIN à des défaillances condamnables, la gloire qu'il avait acquise à Verdun, 25 ans auparavant, et qu'il garda en **29 mai 1966, leçon qu'a fâcheusement**

*(suite page 2)*

conduisant l'armée française à la victoire, ne saurait être contestée ni méconnue par la Patrie "... **J'avais bien entendu : Le " Maréchal PETAIN "... dont " la gloire... ne devait être ni contestée, ni méconnue par la Patrie "... et le cœur y était, apparemment ! La foule, du reste, le crût, tout comme moi, et fit écho à ces paroles par une formidable ovation. L'émotion était à son comble et je suis sûr qu'un nombre considérable de Français, tout comme moi, tout comme les participants, s'attendaient à entendre le Général de GAULLE proclamer sa décision d'autoriser le transfert des cendres du Maréchal PETAIN à DOUAUMONT et lancer à tous les Français un message de réconciliation et de paix... un vrai message de Pentecôte, en somme.**

**Mais non, après un petit temps de silence, le Général de GAULLE reprit froidement le cours de son exposé : " A partir du mois d'août 1916, etc... " Apparemment, il s'agissait d'un rôle bien joué, tenu par un excellent acteur... Nous nous étions laissés aller à entrer dans le jeu, à prendre la comédie pour la vie. Une fois de plus, le Général de GAULLE avait laissé passer l'occasion d'enflammer le cœur des Français. Visiblement, le Général de GAULLE ne sait pas que les hommes ont un cœur. Il ne sait pas ce qu'il pourrait obtenir d'eux s'il était capable de parler à leur cœur, de leur faire confiance. C'est cela la misère de de GAULLE... et la nôtre, finalement.**

**Déçu, une fois de plus, j'écoutais la suite du poignant récit, lorsque je me repris à espérer de nouveau. Le Général de GAULLE énumérait les noms de tous ces hauts lieux dont chacun est gorgé du sang de dizaines de milliers de combattants. Peut-être des souvenirs personnels s'accrochaient-ils à certains noms... je ne sais, mais le discours se faisait de plus en plus haché, la voix de plus en plus rauque... et voici que, tout à coup, succombant à l'émotion — tout comme un simple BARBU — le Général de GAULLE, la gorge serrée, ne parvint plus à articuler un son. A plusieurs reprises, durant quelques secondes, il y eut de courts silences... " Les deux rives de la Marne... Douaumont... Vaux... la côte du Poivre... la côte de Talou... la côte 304... le Mort-Homme... " tout cela hâché, coupé de silences. Durant un bref instant même, le Général perdit complètement pied, cherchant du secours autour de lui, l'air inquiet... On sentait qu'il avait perdu le fil de son discours. Jamais je ne l'avais vu dans un tel état. Oh ! bien sûr, cela n'a pas duré longtemps...**

**Un instant, j'ai pensé que le cœur du Général de GAULLE s'était remis à battre... que quelque chose de grand allait quand même se passer. Mais non... le Général s'est vite ressaisi. " De GAULLE-raison " a repris la situation bien en mains et le discours convenablement refroidi, reprit son cours un instant interrompu... " Le gigantesque affrontement... etc... " Tout d'un coup, il m'a semblé qu'il faisait plus froid.**

**Et pourtant, un instant plus tard, lorsque le Général prétendit tirer trois leçons de VERDUN, j'ai cru, une fois de plus, que tout était possible.**

PREMIERE LEÇON : POUR LES FRANÇAIS D'ABORD... Il était question des grandes choses dont nous sommes capables chaque fois que nous nous soumettons aux lois de la cohésion... Ce n'était pas très nouveau, ni très chaleureux. Mais voici que le Général de GAULLE s'enflammait et rallumait à nouveau notre espérance. Voici qu'il nous parlait de " Ces sépultures qui constituent, pour jamais, un monument d'union nationale que ne saurait troubler rien de ce qui, par la suite, divisa les survivants ".

**Oui, un instant, j'ai cru que le Général de GAULLE avait gardé, pour la fin de son discours, l'annonce de quelque grande nouvelle, de quelque grand message de paix et de réconciliation nationale... Mais non, il n'avait plus rien à nous dire, rien qui puisse sortir du cœur... Et pourtant, que se serait-il passé si, dans cet instant là, devant ces hommes là, dans cette ambiance là, le Général de GAULLE avait osé proclamer qu'il avait décidé d'autoriser le transfert, à DOUAUMONT, des cendres du Maréchal PETAIN et la libération des derniers détenus politiques...**

**Non, le Général de GAULLE n'a pas le genre de souffle qu'il faut pour se permettre de telles audaces, car ce souffle-là vient du cœur et suppose une confiance infinie dans l'enthousiasme populaire, dans les qualités de cœur du peuple. Or, le Général de GAULLE a peur des mouvements du cœur, peur de l'enthousiasme populaire. Il croit que le Prince ne doit pas se laisser aller à ce genre d'audace sentimentale, qui n'est visiblement pour lui que faiblesse.**

**Et pourtant, le 18 juin 1940, était-il tellement raisonnable son appel aux Français ? Et quels sont ceux qui l'ont entendu et compris, ce jour-là, sinon les hommes de cœur, les fous !**

**Ce qui rendait encore plus triste, plus douloureuse ma déception, ce fut la**

DEUXIEME LEÇON : CETTE LEÇON DE VERDUN AUX PEUPLES FRANÇAIS ET ALLEMANDS... Comme j'approuve cette volonté de mettre fin aux luttes ancestrales... cette volonté de nous connaître, de nous comprendre, de nous estimer,

# VERDUN

# 1966

d'unir nos efforts dans une coopération directe et fraternelle... Mais quelle sombre ironie n'y avait-il pas à rapprocher mon attente de Français de cette invitation au pardon, à la paix ! Ainsi, nous devrions être capables de pardonner aux Allemands — ce que, pour ma part, je fais depuis longtemps — mais nous ne saurions, sans danger, nous réconcilier entre Français ?... Allons, mon Général, ce n'est pas sérieux. A moins que vous ne poursuiviez, en vérité, d'autres objectifs que ceux que vous proclamez publiquement... Et ce ne serait malheureusement pas la première fois, hélas !

Quand à la brève TROISIEME LEÇON : LA LEÇON DE VERDUN A TOUS LES PEUPLES DU MONDE... Je n'avais plus d'oreilles, plus d'intelligence, plus de cœur, pour entendre ni pour prendre au sérieux un tel discours. Qu'avons-nous à prêcher aux autres si nous nous révélons incapables d'établir, chez nous, la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, la Justice Sociale, le respect de l'Homme et de ses droits...

Comme sonnait faux et conventionnel cette Marseillaise finale. Ceux de 14-18 la chantait d'un autre cœur !

**Au cours de la campagne électorale, je me suis adressé au Général de GAULLE, devant tous les Français, dans une brève allocution où j'avais mis, je l'assure, tout mon cœur, tout le respect et toute l'amitié fraternelle que je porte au Général, chef de la Résistance. J'ai osé lui dire tout haut ce que des millions de Français, j'en ai la conviction, pensent tout bas. Bien sûr, certains Français en ont ri, mais beaucoup plus en ont été émus, certains même en ont pleuré. Tout cela, du reste, c'est la même chose, car les Français sont ainsi faits qu'ils ont du cœur, mais tiennent à honneur d'avoir l'air de n'en pas avoir. C'est souvent qu'ils se donnent des airs de durs, de blasés, qu'ils plaisantent, même les choses les plus sacrées, pour mieux dissimuler leur émotion... pour épater un peu la galerie, je sais, je sais, je suis Français. Encore qu'il y ait, chez nous comme ailleurs, des aveugles et des imbéciles du cœur. Mais ils ne sont pas légion.**

**Beaucoup de Français se sont reconnus dans les positions que j'ai présentées en cette occasion et nombreux sont ceux qui n'en font plus mystère, à droite comme à gauche.**

**Ce que l'on a appelé ma " supplique à de GAULLE " n'était, finalement, qu'une fraternelle et respectueuse mise en garde contre le danger qu'il y avait, et qu'il y a toujours, à décevoir trop longuement notre attente du respect de nos droits à la justice, à la liberté, à la participation à nos propres affaires, à l'organisation du dialogue avec le pouvoir... Mise en garde contre le danger qu'il y avait, et qu'il y a toujours, à refuser d'entendre nos plaintes et les appels au secours que nous lançons contre un appareil d'Etat, contre des structures, contre une administration qui stérilisent tous nos efforts, découragent nos initiatives, nous portent à renoncer aux responsabilités... et finalement nous broient chaque jour un peu plus.**

**Mise en garde contre le danger de maintenir, au profit de l'Etat et de ses administrations, ce privilège exorbitant que s'octroie le pouvoir de tricher, de mentir, de trahir ses engagements, de refuser de respecter la loi, sans qu'il existe, en faveur du Citoyen, aucun moyen réel et efficace d'être protégé et d'obtenir rapidement justice et réparation.**

**Cette supplique que je lançais, en décembre 1965, qu'a-t-elle finalement de tellement différent de l'idéal et des buts de guerre aux noms desquels ceux de VERDUN ont accepté de tenir, de souffrir, de tout sacrifier, même leur vie ?**

**Tous ces combattants de VERDUN qui d'ailleurs ont tout sacrifié parce qu'ils croyaient que leur courage, leur ténacité, leurs souffrances... et finalement le sacrifice de leur vie assureraient ces trésors à leurs enfants, à leurs petits-enfants... au terme d'une guerre qui devait être la dernière... " La der des der "... L'ai-je assez entendu cela, vers ma dixième année, alors que mon père tenait aux Eparges !**

**Et à cause de cela, ils ont tenu, dans la souffrance... ils se sont fait tuer en masse... Ainsi ont-ils gagné la guerre...**

**Oui, ils ont gagné la guerre... ET APRES ?**

**Un demi-siècle après cette hécatombe et cette victoire, où en sont la Liberté, l'Egalité, la Fraternité ?... Où en est le respect des Droits de l'Homme et du Citoyen ?**

**Et la " der des der " ? Après une seconde guerre mondiale, qui ne devait pas avoir lieu, où en sont leurs fils ? 25 ans après la Résistance, après les camps de la mort lente, après les combats et la " Victoire de 45 ", où en sont leurs fils et leurs petits-fils ?... Où en est le programme du C.N.R. ? où en est la justice sociale ? où en sont nos réformes de structures ?... où en est notre rêve de démocratie réelle ?**

**Aussi, je pense qu'IL Y A UNE QUATRIEME LEÇON A TIRER DE VERDUN, au soir de cette nouvelle journée des dupes que fut le**

*(suite page 3)*

## Raisons d'un silence

(*suite de la page* 1)

autour de lui. Il est inutile d'insister sur les conséquences fâcheuses qu'une telle situation engendre inévitablement.

Nous allons tendre à constituer rapidement, autour de M. BARBU une solide équipe de rédacteurs. Mais M. BARBU ne conçoit cette équipe que comme le fruit d'une lente et prudente approche, et nous sommes bien d'accord avec lui.

Il est en effet indispensable d'écarter les " bonnes plumes " qui ne viseraient qu'à publier leurs propres idées sous la caution morale de nos réalisations.

### ... et d'action

Nous avons jugé bon de mesurer la portée réelle, la valeur pratique des encouragements reçus, pendant et depuis la campagne électorale et, pour cela, d'attendre le résultat de quelques tests, avant de choisir définitivement la forme à donner à notre action et son meilleur point d'application. **En fait, beaucoup d'hommes se révèlent prêts à discuter, à nous soutenir de la voix et du geste, mais très peu sont disposés à agir, à se compromettre, à vivre personnellement ce qu'ils prétendent croire... à moins que d'avoir l'assurance de triompher.**

Le monde de la morale et de la politique (tout comme l'Académie, nous ne séparons pas ces deux sciences complémentaires, car on ne fait jamais que la politique de sa morale), le monde de l'administration et de la finance, demeurent très divisés à notre endroit. Les uns " souhaitent " nous aider, les autres " s'efforcent " très concrètement de nous casser les reins...

Nous ne devons donc prendre publiquement position qu'avec la plus extrême prudence et régler notre programme d'action en fonction de nos forces, de nos moyens réels, et non de nos rêves.

Ces constatations à elles seules nous obligent à réviser, du tout au tout, notre programme d'action (3).

### Le gouvernement promet... et ne tient pas

**A coup sûr, un courant politico-social nouveau se crée, en France, à la suite de la campagne présidentielle et de la curiosité politique dont elle a été l'occasion.** Le Général de GAULLE et son Gouvernement n'ont pas été sans tirer quelques leçons de cette aventure, ceci s'est traduit par des déclarations ministérielles qui, à plusieurs reprises, ont retenu nos initiatives, tant le Gouvernement semblait disposé à s'engager avec bonne volonté dans les réformes que nous avions proposées. Mais, chaque fois, les projets ministériels tournent court... et nous demeurons les mains vides, écœurés d'être si longuement bernés. Car, en fin de compte, malgré toutes les promesses officielles du début de l'année, le bilan de ces six premiers mois du nouveau septennat et du nouveau Gouvernement est, pour nous, nettement négatif. Il n'y a aucun rapport entre notre bonne volonté, notre patience, la somme énorme de nos efforts... et les brides de notre dû que — à travers mille combinaisons obliques — le pouvoir et son administration nous ont " octroyées " depuis six mois. Nous ne pouvons plus cacher notre déception, nous ne pouvons plus douter de la nocivité de ces mœurs politiques... Il devient indispensable, pour nous, de provoquer, à brève échéance, une franche explication avec notre Gouvernement.

### Dans l'attente des élections

**Les élections législatives pèsent sur toute la vie politique de notre pays, perturbant la vie administrative et économique.** Il est de plus en plus difficile d'obtenir la moindre décision administrative... Le pouvoir et les partis règlent tous les problèmes en fonction seulement du rendement électoral des décisions prises... ce qui signifie, dans notre cas, qu'il ne prend aucune décision, ce qui peut durer un an et paralyser toutes les activités de l'A.C.G.I.S. et de ses foyers-constructeurs.

### Une commune à bâtir

C'est pourquoi, bien convaincus de ce que notre pays a beaucoup plus besoin de réalisations et d'essais de structures nouvelles, de prototypes en un mot, que d'un supplément d'agitation électorale, **nous allons tenter d'obtenir de notre Gouvernement que nous soient affectés 150 à 200 hectares sur lesquels nous projetons de réaliser, en paix, le prototype d'une commune à structures communautaires dont nous avons préparé la création au cours de ces dix dernières années d'efforts** (4).

Un tel projet ne met pas en cause la vie de la nation et même en cas d'échec, sur le plan des structures, nous n'en aurons pas moins construit 2.500 à 3.000 logements de plus, ce dont nul ne se plaindra... Il y a certainement moins de risques à tenter de réaliser un tel projet qu'à réussir PARIS 2... qui ne semble pas avoir connu autant de difficultés que nous, bien que les pouvoirs publics n'ignorent rien des points d'interrogation que pose cette affaire... et dont nous souhaitons qu'ils ne se terminent pas en points d'exclamation... ceux de la colère. Nous aurons à revenir sur ce sujet qui mérite une particulière attention.

Nous commentons, par ailleurs, dans ce numéro même, plusieurs des observations ou décisions que nous n'avons fait qu'énumérer dans ces lignes qui ne visent qu'à vous exposer les motifs de notre long silence et à vous demander de ne pas nous en tenir rigueur.

Voici donc, amis lecteurs, le climat d'attente, d'incertitude, de déceptions, de menaces, de tracasseries de toutes sortes dans lequel nous vivons depuis les élections. Celui qui vous attend, sachez-le, si vous osez entrer dans le jeu. Mais nous ne perdons nullement le moral pour autant...

Et Vive la France, quand même !

LA COMMUNE.

(1) Voir notre article sur l'A.C.G.I.S. (page 3)
(2) " constructeurs libres et citoyens libres " (page 13)
(3) notre programme d'action (page 13)
(4) Pour une année sociale à nous (page 16)

# VERDUN 1966

**oubliée le Général de GAULLE et qu'on peut exprimer ainsi :**

**Si les sacrifices de tous, la ténacité, le courage de tous, permettent souvent de remporter la victoire, il importe, avant tout, pour les combattants, de savoir de quelle victoire il est question. S'IL S'AGIT SEULEMENT DE LA VICTOIRE DE NOS MAITRES, DE NOS OPPRESSEURS, DE NOS DUPEURS... ALORS NOUS N'AVONS RIEN A FAIRE DE CETTE VICTOIRE LA ET RIEN A LUI SACRIFIER.**

**MAIS SI C'EST POUR LA VICTOIRE DE LA JUSTICE SOCIALE, DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, SI C'EST POUR LA PARTICIPATION DES CITOYENS A LA CONDUITE DE LEURS AFFAIRES, SI C'EST POUR LA VICTOIRE DE LA LIBERTE, DE L'EGALITE, DE LA FRATERNITE, CE COMBAT-LA, J'EN SUIS. CETTE VICTOIRE-LA, JE VEUX EN ETRE, ET AUCUN SACRIFICE NE ME SEMBLERA TROP GRAND POUR LA PAYER.**

**Il nous faut donc bien choisir le point d'application de nos efforts et ne nous sacrifier, sans compter, que pour une cause qui soit réellement la nôtre.**

**Il ne faut pas se faire tuer pour n'importe quelle victoire... Il faut savoir choisir " SA " victoire et savoir l'exploiter au profit de " SA " cause... savoir ne pas se laisser déposséder des fruits de sa victoire.**

**Aussi, soyons prêts à souffrir, à tenir, à tout sacrifier, comme nos pères de 14-18, comme nos frères de 40, comme ceux des maquis et des camps, comme ceux des combats de 44-45... MAIS SOYONS PLUS LUCIDES QU'EUX. Ne nous laissons plus duper, ne nous laissons plus rouler... Ne nous sacrifions pas pour fabriquer de nouvelles et plus lourdes chaines pour nos enfants... Ayons l'œil sur nos généraux.**

**Et, pour moi, la quatrième leçon que je tire de VERDUN, celle qu'a oubliée le Général de GAULLE, ce sera :**

**NE NOUS BATTONS PAS POUR LE ROI DE PRUSSE !**

**Marcel BARBU.**

**Nota bene :**

**Le roi de Prusse peut être, à notre époque, un Général, une classe sociale, un clan, un parti, une église, un syndicat, une idéologie de domination...**

# Ce qu'est l'A.C.G.I.S.

On a beaucoup parlé, à propos de la campagne présidentielle de " l'ASSOCIATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION IMMOBILIERE DE SANNOIS ", et un certain nombre de nos lecteurs se sont certainement interrogés sur le sens et les buts de cette association.

L'ASSOCIATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION IMMOBILIERE DE SANNOIS, 46 bis, rue du Maréchal - Foch, à SANNOIS (Val-d'Oise) — Tél. : 961 27-83 est une association à buts non lucratifs, régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a été fondée, le 10 mai 1955, par un groupe de mal-logés, animé par Marcel BARBU.

L'A.C.G.I.S. a pour but de grouper les candidats-constructeurs désireux de faire construire leur logement, sans intermédiaire.

L'Association documente les candidats, leur cherche des terrains, des crédits et des entrepreneurs. Elle constitue les foyers intéressés en petites sociétés Civiles Immobilières de Construction, de 30 à 40 foyers, dont l'objet est strictement limité à la construction des logements des associés. Cette dimension réduite des S.C.I.C. est respectée, même s'il s'agit d'ensembles importants.

L'Association instruit les responsables des sociétés, choisis parmi les constructeurs, des devoirs et des techniques correspondant à leur charge. Elle leur procure tous les moyens pratiques d'accomplir leurs missions.

L'Association tend à développer, au sein de chaque société, l'esprit de coopération, d'amitié, et veille à ce que la plus stricte loyauté et la plus rigoureuse équité règnent dans les rapports entre les associés.

L'Association organise l'entr'aide entre tous les associés et toutes les sociétés-membres.

L'Association assure le secrétariat administratif de chaque S.C.I.C. A ce titre, elle conseille et contrôle la gestion de chaque Gérant, elle assure la liaison entre les membres de chaque S.C.I.C. et veille à leur information. Elle surveille les chantiers, assure le contact avec les techniciens et effectue les démarches auprès des administrations.

**Pendant toute la période de construction, l'Association exerce un pouvoir de tutelle sur les S.C.I.C.-membres.**

Ce pouvoir est concrétisé par le fait que la signature sociale est détenue par deux co-Gérants, signant conjointement, et dont l'un doit être choisi parmi les constructeurs, l'autre parmi les Permanents de l'Association.

Un an après l'entrée dans les lieux, chaque société devient " majeure " et la gestion est directement assurée par des cadres sociaux (Gérant, Conseil de Surveillance), élus au sein de son Assemblée Générale.

**L'A.C.G.I.S. n'exerce plus alors qu'une fonction de contrôle, de conseil et de défense.**

ORGANISATION
ET FONCTIONNEMENT
DE L'A.C.G.I.S.

L'A.C.G.I.S. reçoit les adhésions de personnes physiques et de personnes morales (S.C.I. ou S.C.I.C.) dont la demande est agréée par son Bureau.

Les personnes physiques peuvent adhérer, soit à titre de militant (avec voix délibérative à l'Assemblée Générale), soit à titre de bénéficiaire (avec seulement voix consultative à l'Assemblée Générale).

Les membres de l'A.C.G.I.S. sont répartis en deux Collèges :

**1° LE COLLEGE DES ANCIENS**

qui groupe les sociétés majeures et, à titre individuel, les membres déjà logés.

Les membres de ce Collège ont seulement voix consultative dans la conduite des affaires de l'Association.

**2° LE COLLEGE DES CONSTRUCTEURS**

qui groupe les sociétés en cours de construction et, à titre individuel, les membres en attente de logement.

Les membres de ce Collège ont seuls voix délibératrice au sein de l'Assemblée.

On peut donc dire que le dynamisme de l'Association ne risque pas de s'atténuer puisque le pouvoir est toujours et totalement entre les mains des membres en besoin de logement, partie évidemment la plus dynamique de l'Association.

(*suite page* 4)

# FACE A FACE

## ou l'O.R.T.F. et nous...

Le titre choisi pour cette émission est, à lui seul, tout un programme. Il illustre un état d'esprit. Non, ça n'est pas cela que nous attendions, ça n'est pas là ce que nous entendons par " donner la parole à l'opposition ".

Peut-être est-ce la notion même " d'opposition " qui a conduit le producteur à intituler son émission " Face à Face " et à lui imprimer ce style agressif et cette allure de guet-apens.

Sans doute serait-il préférable de réclamer " la parole pour les minorités "... car ce qu'il s'agit d'instaurer, c'est bien un dialogue public entre les minorités et le pouvoir, dans le but positif d'améliorer le comportement du pouvoir, de rechercher les solutions les meilleures et de protéger les citoyens... en un mot, en vue d'instaurer toute la coopération possible entre le pouvoir, sa majorité et les minorités, pour le plus grand bien de tous.

Le dialogue public des minorités entre elles ne me semble du reste pas moins indispensable au bien commun... car l'esprit souffle où il veut.

Mais donner la parole aux minorités, cela ne doit pas signifier que le pouvoir offre, à chacun des partis de l'opposition, un temps de publicité gratuite, se réservant du reste d'organiser le débat en vue de leur faire publiquement mordre la poussière au terme de chaque rencontre.

Il est certain qu'une démocratie raisonnable ne peut se concevoir qu'en termes de dialogue et non en termes d'opposition, encore moins en termes de lutte sauvage, haineuse, où pas un instant ne se manifeste le moindre souci de respecter le partenaire, encore moins de l'entendre et d'essayer de le comprendre.

Qu'on ne m'oppose pas la dignité du " Face à Face " de M. POMPIDOU. Le respect de l'autre n'était pas en cause ; M. POMPIDOU monologuait visiblement en toute quiétude, devant quelques courtisans.

A la rigueur, on pourrait dire que M. GISCARD D'ESTAING fut reçu et questionné respectueusement par les journalistes de service. Mais lui aussi était de bonne famille politique.

Que conclure, par contre, des émissions consacrées à MM. Guy MOLLET, WALDECK-ROCHET et MITTERRAND, si ce n'est à la malhonnêteté morale du producteur de cette émission... surtout dans le cas MITTERRAND où M. FARRAN fut proprement odieux.

Quant à Mgr VEUILLOT, qu'est-il venu faire dans cette galère ?... Rien d'autre, sans doute, que d'occuper la place que laissait vacante, ce soir-là, la punition infligée à M. LECANUET qui, mauvais sujet, n'avait pas dit : " S'il te plait, papa " lorsqu'il avait demandé sa part de " Face à Face ".

Mais que M. LECANUET se rassure, il aura sa part de " Face à Face " pour peu qu'il soit poli la prochaine fois, car il est de la grande famille des hommes politiques dits " sérieux ".

Par contre, l'incident LECANUET-FARRAN a été, pour ce dernier, et sans doute pour l'O.R.T.F. et finalement pour le Gouvernement — à l'insu duquel rien ne peut se faire en ce domaine — l'occasion d'une prise de position qui mérite qu'on s'y arrête et que l'on demande des explications.

En effet, un article paru récemment dans " TELE 7 JOURS " (nº 321, page 78, du 14 mai 1966), sous le titre : " Jean FARRAN — Les monstres sacrés de Face à Face ", nous expose (nous citons M. Jean FARRAN lui-même) :

« M. LECANUET aurait pu venir le 18 avril devant nos caméras, à la place de Mgr VEUILLOT. Mais, à plusieurs reprises, et notamment à Lille, le 31 mars, il a déclaré publiquement " qu'il voulait être invité à " Face à Face ", mais qu'il était interdit de Télévision ". Devant ces déclarations fulgurantes, je n'ai pas voulu m'incliner. Tous ceux qui voudraient se faire inviter à " Face à Face " pourraient utiliser le procédé, M. BARBU et d'autres... »

A la lecture de cet article, d'aucuns, encore imprégnés de l'illusion d'une progressive libération de l'O.R.T.F. — et j'avoue avoir été quelques instants de ceux-là — ont cru comprendre que M. FARRAN était disposé à donner la parole aux personnalités qui la lui demanderaient, pour peu qu'elles ne mettent en doute ni son indépendance politique, ni sa liberté d'action, et n'exercent sur lui aucune pression.

Depuis la parution de cet article, plusieurs personnes m'ont téléphoné, m'ont écrit ou m'ont rendu visite pour attirer mon attention sur cette prise de position de Jean FARRAN et me conseiller de solliciter un " Face à Face " que, selon eux, ce producteur offrait de toute évidence.

Je les ai détrompées et invitées à relire plus attentivement l'article que, pour mon compte, je traduisais ainsi : S'il suffisait à quelqu'un de se dire interdit de Télévision pour mettre M. FARRAN dans l'obligation de l'inviter, où irions-nous ? N'importe qui, par exemple M. BARBU, pourrait obtenir le petit écran pour une heure. Oui, où irait-on ?...

Si j'ai bien compris, M. FARRAN me proposait aux Français comme le pire exemple de ce qui, en cette hypothèse, pourrait arriver aux Téléspectateurs, ce qui me semble aussi insultant pour eux que pour moi. Il ne faut tout de même pas oublier que 280.000 électeurs français ont voté pour moi aux élections présidentielles, et que beaucoup d'autres ne m'ont pas caché leur sympathie et leur accord sur les positions originales que j'ai osé présenter et soutenir au cours de la campagne présidentielle... Ces idées, depuis lors, ont semblé assez dignes d'intérêt pour être reprises à leur compte par plusieurs membres du Gouvernement ou du contre-Gouvernement... puisque nous bénéficions désormais de ces deux institutions.

Qui oserait soutenir que toutes les émissions de la télévision bénéficient d'une telle originalité, d'une telle garantie de sérieux et d'une telle audience ? Et qui permet à M. Jean FARRAN de me manifester publiquement un tel mépris ? Je ne me crois ni plus mauvais ni plus sot citoyen que M. FARRAN et je suis prêt à affronter M. FARRAN en " Face à Face ", sur ce plan précis.

D'aucuns prétendent que j'ai mal interprété l'article de " TELE 7 JOURS " et que je devrais demander à M. FARRAN de préciser sa pensée et de me réserver un " Face à Face ". J'écrirai donc à M. FARRAN en ce sens. Nous verrons bien ce qu'il répondra.

Peut-être nos amis, de leur côté, pourraient-ils écrire directement à M. FARRAN ou à leur journal habituel pour leur faire connaître leur sentiment sur cette affaire.

A défaut d'une réponse positive de M. FARRAN, nous continuerons à œuvrer pour que les moyens d'expression soient accordés à toutes les minorités. Je dis bien " les minorités " et non seulement " à l'opposition ".

Au demeurant, ce sont probablement ces minorités qui ont le plus de choses nouvelles à dire aux Français. En vérité, que nous ont appris de neuf MM. POMPIDOU, GISCARD D'ESTAING, Guy MOLLET, WALDECK-ROCHET, MITTERRAND et même Mgr VEUILLOT ?

Quant aux partis, aux clans, aux syndicats, aux églises, ils disposent déjà, quoi qu'ils en disent, de nombreux moyens d'expression dont ils se servent, du reste, avec aussi peu d'esprit démocratique que le Gouvernement se sert des siens. Essayez donc de faire passer un article dans la grande presse d'opinion !

En conclusion, ayez le courage d'écrire à Jean FARRAN, à " TELE 7 JOURS ", à vos journaux habituels, à vos élus... et faites-nous connaître les réponses obtenues. Nous publierons les plus caractéristiques ainsi que la liste de ceux qui ne répondront rien...

Marcel BARBU.

Dernière heure :

J'ai suivi attentivement le " Face à Face " de M. Edgard FAURE. Il ne m'a rien appris de nouveau puisqu'il y a longtemps que je sais que M. Edgard FAURE est un homme politique des plus intelligents et des plus habiles... qu'il se situe politiquement au Centre... qu'il sait attendre patiemment son heure... qu'il a les ambitions les plus hautes et les plus justifiées... Mais je n'ai jamais pensé, et je ne pense toujours pas, qu'il faille beaucoup compter sur lui pour faire régner la justice sociale, le respect réel des Droits de l'Homme et du Citoyen et la soumission des intérêts privés au bien commun.

N'empêche que c'est le premier " Face à Face " dont le style ait été supportable. Cette fois, ce sont les " questionneurs " qui inspiraient de la pitié. On était parfois gêné pour eux et tenté de leur souffler des questions ou de les défendre contre les boutades perforantes de M. Edgard FAURE.

Après avoir annoncé que le prochain " Face à Face " serait consacré à M. ANQUETIL, la presse nous apprend que ce dernier a refusé de participer à l'émission.

Oublieux du passé, M. Jean FARRAN a bien voulu octroyer la place vide à M. LECANUET, lequel, tenant à faire sa punition jusqu'au bout, a été heureux de répondre : " On verra plus tard ".

J'ai immédiatement écrit à M. Jean FARRAN pour lui offrir de le dépanner au pied levé. J'attends sa réponse.

M. B.

---

# A. C. G. I. S.

(*suite de la page 3*)

**ASSEMBLEE GENERALE :**

L'ASSEMBLEE GENERALE est constituée par la réunion des membres de tous les Conseils de Surveillance des sociétés - membres du Collège des Constructeurs, plus les membres adhérents à titre de " militant ". (Chaque Conseil de Surveillance compte 10 à 12 Conseillers).

L'ASSEMBLEE GENERALE se réunit au moins une fois par semestre.

**L'ASSEMBLEE GENERALE EST L'ORGANE LEGISLATIF DE L'ASSOCIATION**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Association est administrée par un CONSEIL D'ADMINISTRATION composé de tous les Gérants-constructeurs des sociétés-membres (ou des suppléants qu'ils se choisissent librement).

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION se réunit au moins une fois par trimestre pour orienter et contrôler les activités de l'Association.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSTITUE L'ORGANE DE GESTION DE L'ASSOCIATION**

**BUREAU :**

Le Conseil élit dans son sein, chaque année, un Président et un Bureau qui dirigent pratiquement l'Association, selon les directives du Conseil d'Administration. Le Bureau se réunit au moins une fois par semaine.

**LE BUREAU CONSTITUE L'APPAREIL EXECUTIF DE L'ASSOCIATION**

**RESSOURCES :**

Les ressources de l'Association sont de deux sortes :

1º **Cotisations individuelles** versées par des personnes physiques et dont le montant est fixé, chaque année, par l'Assemblée Générale.

La cotisation est actuellement de 20 F par an.

2º **Cotisations - participations aux frais, versées par toutes les S.C.I.C.** — membres (personnes morales).

Il s'agit d'une véritable répartition des dépenses de l'Association entre toutes les sociétés bénéficiaires de ses activités.

Pratiquement, cette cotisation-participation aux frais représente actuellement 4 % du coût total des dépenses de chaque société-membre et n'est évidemment perçue qu'une seule fois par chantier.

**CETTE COTISATION-PARTICIPATION AUX FRAIS CONSTITUE LA RESSOURCE PRINCIPALE DE L'ASSOCIATION**

L'Assemblée Générale vote, chaque année, un budget dont elle contrôle la bonne exécution chaque année.

**ADMINISTRATION A.C.G.I.S. :**

L'A.C.G.I.S. a organisé un appareil administratif beaucoup plus important que celui que l'on rencontre habituellement chez les " promoteurs ".

C'est que l'Association a pour but essentiel **l'éducation de ses membres** par la participation constante à la conduite de leur programme.

L'A.C.G.I.S. occupe actuellement environ 80 Permanents.

L'A.C.G.I.S. est locataire des bureaux et salles de réunion qui couvrent une superficie d'environ 770 m2 et sont implantés sur une propriété de 3.170 m2 appartenant à la S.C.I. " LA MAISON COMMUNE DE SANNOIS ".

L'équipement est des plus moderne et permet de faire face à tous les besoins et à toutes les situations.

Les Permanents de l'A.C.G.I.S. ne sont pas, à ce titre, membre de l'Association. Ce sont de simples salariés embauchés et débauchés par le Bureau dans les conditions prévues par la loi. Par contre, rien n'empêche un Permanent de devenir membre de l'Association s'il désire régler, dans ce cadre, son problème personnel de logement.

Les Permanents ne disposent d'aucun pouvoir juridique d'engager l'Association ou les sociétés-membres. Ils ne peuvent influer sur la marche de l'Association que par leur action morale.

Les Permanents sont normalement rémunérés par l'Association. Leurs appointements sont fixés par le Bureau selon des barêmes arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association et toutes les lois sociales leur sont très largement appliquées.

# A TRAVERS LA PRESSE

**Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, nous poursuivons aujourd'hui notre revue de presse française et étrangère.**

**Nos lecteurs pourront donc juger des profondes répercussions que les propositions concrètes énoncées par Marcel BARBU au cours de la campagne (possibilité pour tous les candidats à la Présidence de s'exprimer à la radio et à la télévision, protection des citoyens contre les abus du pouvoir par la création d'un Ministère des Droits de l'Homme, referendum populaire) ont eu, non seulement en France, mais dans d'autres pays.**

Pour "SUD-OUEST", le grand quotidien bordelais, et son rédacteur Paul SIMON, Marcel BARBU est le seul candidat défenseur de l'homme :

*« L'Homme a besoin d'espérer et le candidat qui propose des solutions constructives, à la portée de la main, est le candidat le plus ignoré. Celui dont on se moque à l'occasion, car il n'a pas l'art d'endormir les foules par des périodes bien balancées, Marcel BARBU est pourtant le seul candidat à défendre l'homme dans ce qu'il a de plus sacré, sa liberté et sa dignité.*

*« SA LIBERTE, car l'homme est de plus en plus menacé par la civilisation technocratique et bureaucratique. Nous vivons de plus en plus dans un univers à la Kafka, dans l'impossibilité de nous y reconnaître, noyés par le fatras de lois votées à jet continu, projetés de bureaux en bureaux, sans voie de recours contre l'arbitraire, en dehors de procédures souvent longues et coûteuses. L'homme tend de plus en plus à devenir un matricule, un robot courbé sans espoir devant l'anonymat administratif et législatif.*

*« SA DIGNITE, car le travailleur, malgré toutes les flatteries qu'on lui prodigue et les promesses qui lui sont périodiquement faites, est toujours la première victime des manipulations monétaires comme des crises économiques. Marcel BARBU a créé des communautés qui devraient être citées en exemple par tous les hommes de bonne foi.*

*« L'ouvrier au maigre salaire, les vieux qui meurent lentement de faim demandent autre chose que des discours électoraux et des promesses dont on a trop souvent mesuré la valeur.*

*« L'Etat persiste à vouloir tout régenter, tout absorber, alors qu'il n'est pas capable de faire régner, dans des tas de domaines, la plus élémentaire justice. Paris, cette nouvelle Babylone, étouffe la province, et bientôt nos communes seront caporalisées, mises au pas, étouffées pour que le monstre qu'est l'Etat nous plie et nous courbe sous sa volonté. On parle du totalitarisme qui sévit chez les autres, mais on ne voit pas celui qui se développe sournoisement chez nous et qui tend à transformer le monde en une vaste termitière où l'homme, numéroté, fiché, n'aura qu'un droit, se plier aux fantaisies d'une administration inhumaine.*

*« Les hommes qui se veulent libres devraient bien réfléchir sur l'immense portée de la candidature BARBU, l'homme qui construit des logements pour ses camarades, malgré les obstructions, malgré les bureaux, et qui vient nous offrir, enfin, le vrai visage de l'amitié et de l'amour fraternel. »*

"LA VOIX DU LIMOUSIN" reflète la même opinion :

*« Résistant-déporté, M. BARBU fut élu à l'Assemblée de 1946 : il se distingua en voulant siéger à la gauche des députés communistes. Etait-ce si fou ? Que non pas, mais il fallut attendre quelques années avant que M. Guy MOLLET ne juge les amis de M. DUCLOS plus réactionnaires que révolutionnaires et ne leur reproche de siéger non pas à gauche, mais "à l'Est". Seulement, le mot de M. Guy MOLLET fit fortune, tandis que le geste de M. BARBU fut vite oublié.*

*« Depuis 1946, M. BARBU n'a pas "vieilli" : il en est resté à l'époque où FOURIER inventait le socialisme et créait ses "phalanstères". Les premiers socialistes utopiques étaient persuadés de la bonté profonde des hommes, et comme eux M. BARBU entend lutter contre l'arbitraire bureaucratique et policier ; comme eux il est persuadé que le monde parviendra à la parfaite harmonie le jour où, dominant toutes les passions, nous ne serons plus guidés que par la solidarité qui nous unit.*

*« ... Hier, il organisait une "communauté industrielle" pour rénover le pays. Aujourd'hui, il lutte pour loger les pauvres.*

*« Est-il tellement irréaliste, ce M. BARBU qui, lorsqu'on lui demande ce qu'il pense sur l'aide que la France doit apporter au Tiers-Monde et aux pays sous-développés, répond : L'aide au Tiers-Monde ? Je suis d'accord, mais faisons commencer le Tiers-Monde aux bidonvilles et aux taudis de la région parisienne. »*

Pierre BOUTANG, dans "LA NATION FRANÇAISE", écrit, quant à lui :

*« S'il y avait encore une gauche en France, elle voterait pour Marcel BARBU.*

*« L'homme est original ? Du moins ses lubies ont-elles la fraternité pour objet : hier organisant une communauté industrielle pour rénover un pays, aujourd'hui luttant pour loger les pauvres, et toujours résistant, comme la gauche lorsqu'elle avait le sens de l'honneur et de la justice, contre l'arbitraire bureaucratique ou policier.*

*« Certes, il manque de "sérieux" : n'a jamais dirigé de magazines féminins, ni participé à des attentats publicitaires contre sa propre personne. Et, à l'Assemblée de 1946, ce résistant déporté voulut siéger à gauche des communistes qu'avant Guy MOLLET il jugeait plutôt "réactionnaires" et "à l'est".*

*« En tout cas, Marcel BARBU aurait eu la voix de notre ami, le vrai et grand poète Armand Robin, qui eût salué en lui le "fouriériste" phalanstérien et qui ne pouvait supporter MITTERRAND... »*

Dans un article intitulé "Le bon calcul de M. BARBU", paru dans "L'AUTOMOBILE", on peut lire sous la plume de J.-C. MOULIN :

*« Depuis des années, nous nous battons pour proposer des solutions valables en vue de résoudre le problème des routes qui intéresse 10 millions d'usagers de l'automobile. La passivité des uns, le fatalisme des autres n'ont pas été secoués, pas plus que l'indolence et la routine des Pouvoirs Publics.*

*« Ce n'est pas une mince entreprise que de saisir utilement l'opinion publique. C'est pourquoi il faut saluer le courage de M. Marcel BARBU qui, profitant de la campagne électorale, s'est fait, à ses risques et périls, le champion des sans-logis ou des mal-logés devant le pays tout entier.*

*« M. Marcel BARBU a fait un rapide calcul : Pour faire passer un message d'une minute sur le petit écran de la Télévision, il faut payer 2.500.000 francs légers à l'O.R.T.F. Il faut croire que le résultat en vaut la peine.*

*« Pour disposer du même petit écran, pendant deux heures réparties sur trois semaines, ce qui aurait représenté une dépense de l'ordre de 300 millions de francs anciens, il suffit de verser 1 million ancien à l'Etat, à la condition d'être candidat à la présidence de la République, bien entendu.*

*« M. Marcel BARBU, inconnu hier, a ainsi trouvé ce moyen astucieux pour prendre à bras le corps la question qui lui est chère : le logement. Et cela devant les 25 millions d'électeurs français.*

*« Puisse-t-il, dans ses émissions, ne pas oublier que pour accéder aux logements de demain, dont il rêve, il faut des routes. Il associerait, ainsi, à la reconnaissance des mal-logés, celle des découragés de la circulation.*

*« Il réclame un responsable unique de la politique du logement. Nous réclamons, nous, un responsable unique de l'automobile et de la route.*

*« Il réclame de larges crédits d'investissement pour construire. Nous réclamons nous, la création de la Société Nationale des Routes de France (S.N.R.F.).*

*« S'il existe un M. BARBU dans le monde de l'automobile, devrons-nous attendre sept ans pour que la route soit défendue ? »*

Pierre VERBRAEKEN, dans "LES INFORMATIONS DIEPPOISES" constate que le nombre des voix obtenues par Marcel BARBU prouve qu'il représente "un petit coin" de la Nation :

*« Dans chaque commune (ou presque) M. BARBU, par la grâce de la Télévision, a obtenu une voix : celle du cœur sensible peut-être. La présence de cette unique voix semble symbolique. Peu importe la personnalité de M. BARBU, il représente un "petit coin" de la Nation. »*

"LE MERIDIONAL" exprime la même idée :

*« En regardant les résultats obtenus par le sympathique bonhomme de Sannois, je ne puis m'empêcher de penser à ces 278.480 Français — la population d'une grande ville — qui ont donné leur accord à cet extraordinaire candidat qui n'a pas d'autre ambition que de voir s'humaniser l'administration, c'est-à-dire l'impossible. »*

L'expérience communautaire de Marcel BARBU est souvent mentionnée par la presse de province et prouve combien cette expérience a marqué profondément tous ceux qui s'attachent à essayer d'apporter aux hommes plus de justice. Ainsi, Bernard MANCEAU écrit-il dans "L'INTERET CHOLETAIS" :

*« Marcel BARBU est ancien député de la Drôme. Je l'ai connu quand il dirigeait la Communauté des fabricants de boîtes de montres du Dauphiné "BOIMONDAU". J'étais alors directeur de la Chambre Française de l'Horlogerie et Président de la Fédération internationale de l'Horlogerie. J'ai gardé de lui le souvenir d'un homme ardemment social. J'espère avoir l'occasion de l'entendre et de le voir à la Télévision, comme tous les autres candidats, en n'oubliant pas que notre télévision d'Etat est fortement "orientée". »*

La Revue "EVOLUTION ET TRADITION" se souvient aussi de la Communauté BOIMONDAU :

*« En voyant la liste des candidats, beaucoup d'électeurs ont été surpris d'y trouver le nom d'un homme qui leur paraissait inconnu : Marcel BARBU. Mais, parmi les sociologues et économistes, on le savait créateur de la communauté de travail "BOIMONDAU". Cette œuvre remarquable a réalisé le rêve de Charles FOURIER père du socialisme français qui écrivait sous la Restauration et qui enseignait à cette époque, le socialisme sociétaire, c'est-à-dire les bases dont sont issues la coopération et la mutualité.*

*« FOURIER avait cherché la solution du problème social dans la constitution de communautés de travail dont un exemple a été réalisé, bien longtemps après lui, à BOIMONDAU, par M. BARBU qui a dû surmonter, dans cette*

(suite pages 6 et 7)

# A travers la presse

(suite de la page 5)

*tâche, de nombreuses et sérieuses difficultés. BOIMONDAU existe toujours après 30 ans de vie communautaire qui témoignent d'une parfaite cohésion entre ses membres et de la valeur sociale du fondateur. C'est un merveilleux exemple auquel on peut songer parce qu'il a été réalisé dans des conditions bien plus difficiles qu'il ne serait nécessaire dans les circonstances actuelles.* »

... " COMMUNAUTE " l'organe de " L'ENTENTE COMMUNAUTAIRE " écrit de son côté dans un article signé de M. Henri DESROCHES :

« *Et ces compagnonnages me font remonter à un troisième souvenir d'il y a quelque 25 ans, lorsque la Communauté BOIMONDAU faisait fonctionner ses groupes spirituels ou idéologiques à la recherche de ce qu'on nommait " un minimum moral commun.* »

Dans ce même article, nous trouvons un commentaire de l'écrivain Albert CAMUS qu'il n'est pas sans intérêt de citer :

« *Il y a une communauté dont on a beaucoup ri dans les journaux, à tort à mon sens... Vous avez là l'exemple type de 150 individus qui, lassés d'attendre pour la 4e génération le triomphe de l'histoire, se sont réunis et ont réalisé entre 150 un état de chose où ils mènent une vie digne, qu'ils reconnaissent eux-mêmes comme étant digne... etc.* »

Jean MONTARDAT, dans " LE SOIR ", de Bruxelles, insiste, lui, sur le " messianisme " de la candidature :

« *M. BARBU n'est pas tout à fait un inconnu. Quelques dizaines de " spécialistes " se souviennent de ce déporté, élu député de la résistance à l'Assemblée Constituante en 1945. Quelques patrons connnaissent le premier propagandiste de l'association " Capital-Travail ". Des milliers de sans-logis chantent les louanges de l'homme qui leur construit " sans bénéfice " des pavillons dans la banlieue parisienne. Mais il est certain que Marcel BARBU était peu connu et méconnu. Aujourd'hui, il n'est pas célèbre. Le 5 décembre, il ne sera pas élu Président de la République, mais ses cent dix-sept signatures de maires lui auront permis de faire connaître ses idées et ses critiques concernant le problème n° 1 de la plupart des Français : le logement, à un auditoire à l'échelle nationale qu'il n'aurait pu atteindre autrement.*

« *Il l'a dit lui-même, sa candidature n'est pour lui et ses amis, ses " copains ", c'est le mot qu'il emploie toujours, même dans ses discours, qu'un moyen de dénoncer le scandale du logement en France et de faire connaître sa méthode pour résoudre le problème. Une campagne de publicité, donc, et non une campagne électorale, mais de la publicité désintéressée, puisqu'il s'agit non d'une entreprise commerciale, capitaliste, mais strictement, " religieusement ", communautaire. Le messianisme de l'entreprise n'a pas été senti par la presse parisienne, ni expliqué par les commentateurs professionnels de la politique.*

« *... La campagne électorale aura donc été une aubaine pour ces " activistes " d'une forme essentielle du civisme et de la lutte contre la routine administrative, qui espèrent qu'ainsi leur mouvement fera tache d'huile dans le pays, que devant leur force les bureaux renonceront à leurs " persécutions " et cesseront de mettre " les dossiers sous le coude ", et que d'autres milliers de " sans-logis " et de " mal-logés " pourront avoir leur petite maison bien à eux avec un jardinet et, bien entendu, l'antenne de télévision sur le toit.* »

Et la revue " PROFIL " analyse elle le sérieux du " candidat BARBU " :

« *... En revanche, BARBU était un candidat sérieux dans la mesure où il exprimait une aspiration fondamentale de l'homme : la réconciliation de l'individu avec le Pouvoir. Jean-Jacques Rousseau et Proudhon en ont certainement mieux parlé que lui. Mais il a le mérite de vivre cette aspiration et le courage de l'avoir portée au niveau des élections présidentielles. Il a montré à des millions de téléspectateurs le divorce qui existe actuellement entre la politique et l'individu. Ce faisant, Marcel BARBU a agi en trouble fête : il a révélé les dessous du jeu. Il s'est introduit dans un jeu dont il n'a pas respecté les règles. " J'étais ce paysan du Danube qui n'avait pas appris le jeu ". Une telle attitude rapproche singulièrement Barbu et de Gaulle. Ni l'un ni l'autre ne respectent les règles du jeu politique. Tous les deux échappent de la même manière aux Partis et en appellent directement au Peuple. Pourtant ces deux hommes seuls sont en définitive radicalement opposés : Charles de Gaulle invoque contre les partis l'Intérêt général, tandis que Marcel BARBU se réclame de l'individu.* »

Dans " LE CHARITOIS ", Jean BEAUMONT fait le procès de l'Administration, cette " machine à broyer l'individu ", et met aussi l'accent sur le fait que Marcel BARBU avait pris l'engagement de créer, s'il était élu, un Ministère des Droits de l'Homme. Il nous annonce la création, en Angleterre, — nous nous apercevons ici des répercussions de la campagne à l'Etranger — d'un poste de Commissaire à l'Administration :

« *Tout compte fait, il n'y a aucun recours contre l'autocratie et l'arbitraire de l'Administration.*

« *Cette situation n'est pas particulière à la France. Il n'y a aucune malice ni aucune méchanceté sournoise chez les agents de l'Administration, pas plus dans notre pays que dans les autres. C'est le poids du système qui nous écrase, pauvres moucherons que nous sommes.*

« *Mais voici une lueur d'espoir. En Angleterre, le Gouvernement travailliste va créer un Commissaire à l'Administration. Ce haut fonctionnaire aura pour tâche de recevoir les plaintes des particuliers contre l'Administration. Nous serions bien inspirés de suivre cet exemple. Les esprits sceptiques diront que ce personnage sera dans la main du gouvernement et qu'il s'emploiera plus à étouffer les affaires qu'à les instruire. C'est mal connaître l'indépendance qui est celle des Magistrats outre-Manche. Qu'on se rappelle avec quelle liberté l'un d'eux, chargé d'enquêter sur le comportement d'un Ministre, Profumo, rédigea un rapport qui fut rendu public ! En France, on ne peut pas toucher à un ministre sans s'exposer à des poursuites. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire, 176 ans après la prise de la Bastille, pour la protection des libertés individuelles.* »

En Suède, apprenons-nous par " LE JOURNAL DES FLANDRES ", qui reproduit un article paru dans " L'HOMME D'ABORD ", le citoyen lésé peut s'adresser au " J.O. " :

« *En Suède, le J.O. défend les citoyens contre les abus du pouvoir. Marcel BARBU a eu raison de réclamer semblable institution en France, titre ce journal. Mais qui est le J.O. ?*

« *Il ne s'agit pas des initiales du Journal Officiel, nous dit M. ROZNER, dans le journal " LES ECHOS ", mais d'un personnage officiel, le " JUSTITIE-OMBUDSMAN ", en abrégé : le J.O.*

« *Le J.O. est un haut fonctionnaire dont la moins haute mission est de protéger les gens contre toute atteinte à leurs droits. Si quelqu'un a le sentiment d'avoir été traité injustement par une administration, un agent de police, le percepteur, etc... il en informe le J.O.*

« *Si, après enquête, la plainte est justifiée, son action peut aller de la réprimande aux poursuites judiciaires.*

« *Le J.O. a tous les pouvoirs du Parlement (LES ECHOS 3 juin 1965).* »

Analysant les objectifs poursuivis par M. MITTERRAND en présentant son contre-Gouvernement, Robert BUTHEAU, du " PROGRES DE LYON ", souligne que la proposition d'un super-Ministère chargé du respect des Droits de l'Homme et du Citoyen est une idée de Marcel BARBU :

« *L'idée de créer un tel département avait été lancée par Marcel BARBU au cours de la campagne qui précéda les élections présidentielles.* »

Un autre point du programme de Marcel BARBU, la parole à tous les candidats, fait l'objet d'un long commentaire du " COURRIER DE L'OUEST " :

« *Coucou... le revoilà !... Marcel BARBU fait paraître un journal " LA COMMUNE " où il reprend sa campagne. Son programme tient en trois points, ce qui paraîtra une simplification peut-être excessive.*

« *Le premier est de donner la parole à la T.V. et la radio à tous les candidats aux élections présidentielles : MM. MITTERRAND, LECANUET, TIXIER - VIGNANCOURT, MARCILHACY et Marcel BARBU lui-même comme de juste. Ces Messieurs de la famille sont censés représenter les courants fondamentaux d'opinion dans le pays, ce pourquoi ils devraient avoir " le choix de disposer, deux heures par mois, d'émissions librement organisées, soit en direct, soit par enregistrement préalable, mais dans tous les cas, sans aucune censure et à des heures de grande écoute, choisies par eux.*

« *L'idée barbuesque est plaisante, mais sa réalisation risque de fatiguer assez vite auditeurs et téléspectateurs. Le monologue est un genre difficile, même à l'Elysée. Pour faire supporter une longue écoute, même organisée, consacrée à la politique, le " face-à-face " que nous avons retrouvé mardi avec un intérêt quasi constant, est bien plus conforme au goût du public. A condition toutefois qu'une vraie vedette soit affrontée à d'ardents adversaires et que le combat se déroule sans ménagement.*

« *... Les candidats à l'élection présidentielle*

**" LA COMMUNE "** - Directeur : Marcel BARBU

**44, Rue du Maréchal-Foch - 95 - SANNOIS**

**C. C. P. RÉFORME COMMUNALE - PARIS 16 223 80**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : .....

désire m'abonner à " LA COMMUNE ", pour

- douze numéros ..... **10** Frs.
- soutien ..... **50** Frs.
- propagande ..... **100** Frs.

et vous adresse la somme de Frs. : ..... par mandat-lettre, chèque bancaire ou versement postal (1)

*Signature :*

(1) Rayer les mentions inutiles

*seraient certes intéressants à revoir et à comparer aux deux récents intervenants, mais qui leur livrera l'attaque ? Avant le premier scrutin de décembre, ils se faisaient parfois interviewer, mais par des compères. Or, le style de l'assaut une fois créé, il convient de s'y tenir car toute autre formule risquerait maintenant de sembler fade, incolore, sans intérêt.*

*« ... Soyons francs, c'est devant le seul M. BARBU que nos confrères auraient la chance d'avoir la partie belle. Trop belle ? Peut-être pas, car il y a du bon sens et beaucoup de courage chez cet homme d'action empêtré dans ses théories fumeuses.*

*« ... Merci une fois encore, Marcel BARBU. On vous prend pour un peu folâtre, en fait, vous êtes un semeur d'idées. Puisse donc notre nouveau ministre de l'Information réfléchir à votre projet et réussir à convaincre celui qu'il importe de décider : le Général... »*

" L'AME POPULAIRE ", de Saint-Denis indique par ailleurs :

*« Des milliers de colloques Familiaux et Amicaux ont eu lieu autour des récepteurs des émissions de l'O.R.T.F. Signalons, par exemple, l'intérêt porté à la suggestion de M. Marcel BARBU pour consulter le peuple par voie de referendum sur initiative populaire. »*

Quant à François DOMINIQUE, dans " LA VIE CATHOLIQUE ILLUSTREE ", il consacre un grand reportage à l'action de Marcel BARBU en faveur des mal-logés :

*« Les producteurs de cinéma se sont disputé l'histoire de sa vie et Noël-Noël se serait, assure-t-on, proposé de l'incarner.*

*« A 15 ans, il est apprenti horloger. A la Libération, après la Résistance et les prisons de la Gestapo, il crée une Communauté de Travail, dans la Drôme : 150 ouvriers et leurs familles travaillent à fabriquer des boîtiers de montre et veulent instaurer une société fraternelle.*

*« Oui, il s'agit bien de Marcel BARBU, l'ex-candidat aux élections présidentielles. Vous souriez en pensant à ce drôle de " petit bonhomme " que vous avez entendu à la radio ou vu à la télévision pendant plusieurs soirées de décembre. Mais, à 58 ans, il a déjà logé 2.000 familles de la région parisienne, dans des pavillons à bas prix. Et contre vents et marées, il continue ce tour de force.*

*« L'expérience de Marcel BARBU est exceptionnelle, sans doute, mais elle a un mérite : elle existe, elle est une réalité. »*

Et, dans une interview intitulée " Marcel BARBU, bâtisseur insurrectionnel, le " CHARIVARI " écrit :

*« Or, aux Français, à ses copains, Marcel BARBU avait beaucoup de chose à dire : notamment, leur expliquer comment faire pour se loger — problème n° 1 — dans un pays où " il devient pratiquement impossible de construire autrement que d'une façon insurrectionnelle ". Lui, BARBU, s'était attaqué à ce problème et l'avait déjà résolu pour quelques milliers de personnes, à Sannois : il importait que tous les Français le sachent...*

*« Aujourd'hui, ils le savent. Ils n'ignorent plus que dans la région parisienne, un homme comme eux s'est attaqué à l'inertie, à la routine, aux barrières administratives, afin que ceux qui l'entourent et lui font confiance puissent avoir un toit — non pas dans un de ces clapiers sans âme baptisés " grands ensembles ", mais un toit bien à eux, individuel, familial. Marcel BARBU a franchi le " mur du silence... »*

Ce mur du silence, certes, la preuve est faite aujourd'hui que Marcel BARBU l'a franchi.

Car sa campagne électorale ne restera pas dans notre histoire comme un incident vite oublié, une péripétie sans lendemain. Tous les espoirs suscités parmi ceux qui, contre vents et marées, font vivre la Cité, sans une plainte, en une longue patience, comment pourrait-on les trahir ?

Pour nous, Marcel BARBU sera toujours le candidat de la vingt-cinquième heure, celui qui vient après, lorsque les jeux sont faits, que l'espoir semble perdu et que le malheur gagne au cœur des hommes...

LILIANE ERNOUT

# *Quand Marcel Barbu s'adresse aux ex-candidats*

**Le 16 février dernier, Marcel BARBU adressait à chacun des ex-candidats, y compris le candidat élu, une lettre leur demandant de lui faire connaître leur sentiment sur les trois propositions suivantes : la parole à tous les Français, création d'un Ministère des Droits de l'Homme et referendum d'initiative populaire.**

**Marcel BARBU leur demandait également de participer à la constitution et aux travaux d'un Comité chargé d'élaborer trois projets de lois correspondant à ces trois propositions.**

**Le 22 février, M. MARCILHACY répondait en ces termes :**

*Cher Monsieur,*

*Je ne suis pas moi-même sans avoir été très sensible à la manière dont vous avez conduit votre campagne électorale.*

*Je puis vous assurer que sur les buts auxquels tendent vos trois propositions, je suis parfaitement d'accord. Le libéral que je n'ai jamais cessé d'être, ne peut que souhaiter que les nouveaux moyens d'expression soient mis actuellement à la disposition des opposants au régime.*

*L'Association des Amis de la Justice et de la Liberté que je viens de créer, ne tend qu'à faire respecter les libertés publiques et privées ; c'est vous dire que j'attache un prix considérable à la défense des grands principes que vise votre seconde proposition.*

*Quant au referendum d'initiative populaire, il rentre dans la catégorie des solutions souhaitables, mais que je crois irréalisables sur le territoire français, car elles sont déjà sources de difficultés dans les Cantons Suisses.*

*Telles sont les réponses que je me fais le plaisir de vous adresser.*

*Par ailleurs, l'indépendant que je n'ai jamais cessé d'être, n'en est pas moins Sénateur politiquement engagé, c'est donc au Parlement que je veux simplement et par priorité, demander le retour au régime démocratique que souhaitent indiscutablement au moins 55 % des Français.*

*Croyez, Cher Monsieur, à mes meilleurs et tout dévoués sentiments.*

*Signé : P. MARCILHACY.*

**Le 14 mars, c'était au tour du Général de GAULLE de donner sa réponse par l'intermédiaire de M. BURIN DES ROZIERS, secrétaire général à la Présidence :**

*Monsieur,*

*Le Président de la République m'a chargé de vous remercier de votre lettre du 17 février. Il en a pris connaissance avec attention.*

*Quel que soit le mérite de vos suggestions, il ne vous échappera pas que la procédure préconisée pour les mettre en œuvre est susceptible, du fait même de son originalité, de soulever des problèmes fort délicats.*

*Cette procédure se heurtera, sans nul doute, à l'esprit même et à la lettre de la Constitution qui ne prévoit pas que d'anciens candidats à l'élection présidentielle puissent être investis, en cette seule qualité, du droit d'initiative en matière législative. C'est là, me semble-t-il, une considération très sérieuse et sans doute même déterminante.*

*Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.*

*Signé : E. BURIN DES ROZIERS.*

**Le 23 mars, Marcel BARBU recevait de M. Jean LECANUET une longue lettre dont nous ne pouvons reproduire que de larges extraits :**

*... Vos préoccupations rejoignent celles de tous les démocrates sincères et vos suggestions posent des problèmes auxquels le Centre Démocrate a tenu à proposer, d'ores et déjà, des projets concrets de solution... J'ajouterai, néanmoins, que sur ces trois vastes sujets, nos propositions ne recouvrent pas exactement les vôtres et je tiens ici à vous préciser leur esprit :*

*La liberté de l'information est une affaire si importante au moment où la télévision, après la radio, entre dans tous les foyers, que nous avons demandé, lors du débat portant création de l'O.R.T.F. que le statut de l'information figure parmi les garanties fondamentales des citoyens, c'est-à-dire dans la Constitution.*

*En ce qui concerne l'O.R.T.F. elle-même, nous avons indiqué que sa tutelle devait être uniquement technique et confiée, de ce fait, au Ministre chargé des Télécommunications et non plus à celui de l'Information qui devient inéluctablement celui de la propagande...*

*... La protection des Droits de l'Homme est la pierre de touche de la démocratie et j'ai d'ailleurs tenu à stigmatiser publiquement la position actuelle de la France, seul pays qui se refuse à ratifier la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Toutefois, je doute de l'opportunité de la création d'un Ministère des Droits de l'Homme car, du seul fait qu'il aurait un Ministre à sa tête, ce Département supplémentaire serait entre les mains du pouvoir exécutif et ne donnerait donc aucune garantie nouvelle aux citoyens... Aussi, le Centre Démocrate a-t-il demandé la création d'une véritable Cour Suprême dont les droits ne seraient pas limités et sans cesse minimisés comme le sont, à l'heure actuelle, ceux du Conseil Constitutionnel.*

*Je rejoins ainsi votre dernière suggestion. Le referendum a cette grande vertu d'associer le peuple entier à une décision qui engage son destin. Aussi faut-il que son initiative ne soit pas réservée au seul pouvoir exécutif qui l'utilise, par le choix du moment et la rédaction du texte, comme un instrument d'approbation de sa politique. Mais sans doute est-il également à craindre qu'une initiative trop largement répandue et un exercice trop répété ne privent cette consultation de son caractère solennel et ne lassent la population trop souvent appelée aux urnes... Aussi, le Centre Démocrate propose-t-il que l'initiative du referendum soit également confiée au Parlement dont les membres sont en contact étroit avec la population...*

*... Voici donc résumées les propositions du Centre Démocrate sur les grands problèmes que vous avez à juste titre soulevés dans votre correspondance. Si vous estimiez opportun de me transmettre vos remarques ou de nouvelles suggestions, je ne manquerais pas de les communiquer aux groupes d'études qui travaillent sur ces sujets au sein du Centre Démocrate.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.*

*Signé : Jean LECANUET.*

**A ce jour, ni M. François MITTERRAND, ni M. TIXIER-VIGNANCOUR ne nous ont répondu.**

**Les trois réponses reçues, le silence de deux ex-candidats appellent de notre part quelques commentaires.**

**La réponse de M. LECANUET, par le fait qu'elle approuve les trois propositions de Marcel BARBU, pourrait paraître encourageante. Malheureusement, sous prétexte de faire mieux et plus grand, elle renvoie le tout aux calendes, selon une technique qui a si souvent déçu les partenaires du M.R.P.**

**En particulier, en ce qui concerne l'accès des minorités à l'O.R.T.F. les propositions de Marcel BARBU étaient sans doute plus modestes que les grandioses projets de M. LECANUET, elles avaient cependant l'avantage d'être simples, pratiques, et immédiatement applicables... et c'est cela surtout qui importe.**

**Les réponses du Président de la République et de M. MARCILHACY, elles, ont un commun mérite et participent d'une même difficulté. Le commun mérite, c'est l'acceptation du dialogue. La commune difficulté, c'est d'avoir interprété la proposition de M. BARBU comme la prétention d'un ex-candidat à une espèce de " droit d'initiative en matière législative ".**

**Une telle prétention n'a jamais effleuré l'esprit de Marcel BARBU, on s'en doute.**

**Par contre, rien n'empêche un groupe de citoyens quelconques d'élaborer ensemble un projet de loi et de le faire prendre en considération par ceux-là mêmes auxquels la constitution confère " le droit d'initiative en matière législative ".**

**Et quel projet de loi aurait plus de chance d'être adopté par le Parlement que celui qui aurait été élaboré par les six hommes qui, ensemble, qu'on le veuille ou non, représentent la totalité des électeurs français qui ont eu le courage de manifester leur opinion, à l'occasion des récentes élections présidentielles ?**

**D'aucuns peuvent être choqués par l'apparente impertinence de la prétention qu'affiche Marcel BARBU à participer à un tel ouvrage. Et pourtant... nul n'est choqué de voir n'importe quel député prendre la parole à l'Assemblée Nationale et sur quelque sujet que ce soit. On se soucie seulement du contenu de son intervention.**

**C'est ainsi que l'Assemblée Nationale, le Gouvernement, le pays tout entier ont vivement apprécié l'intervention de M. PLEVEN, Député des Côtes-du-Nord, au cours du débat sur le retrait de la France de l'O.T.A.N. Au point que le Chef du Gouvernement s'est cru obligé de faire rebondir le débat afin de pouvoir préparer une réplique sérieuse à une intervention qui l'avait nettement fait chanceler.**

**Or, M. PLEVEN a été élu avec 28.737 voix, sous une étiquette politique (Centre Démocratique) qui, pour toute la France, n'a guère recueilli que 6 à 700.000 voix d'électeurs, dont tous ne sont pas forcément des admirateurs politiques de M. PLEVEN... quand on sait " l'amitié féroce " que se portent, les uns aux autres, les membres d'un même parti.**

**Ceci dit, au nom de quel grand principe démocratique estimerait-on déshonorant d'étudier sérieusement les propositions d'un citoyen qui, sur son seul nom, à titre strictement personnel, sans l'appui d'aucun parti — osons même dire malgré l'opposition de tous les partis — a obtenu**

(suite page 12)

# MARCEL BARBU

## " La Communauté de travail, cell
## dont elle annon

**Le vendredi 4 mars, à la MUTUALITE, devant plus de 400 personnes, deux hommes, Marcel BARBU et Marcel MERMOZ, allaient nous raconter une grande aventure, celle des Communautés de Travail.**

**On parle beaucoup, en France et dans le monde, de socialisme et l'on y ajoute volontiers des adjectifs divers. Marxiste, utopique, chrétien, le socialisme est un mot qui n'a cessé d'être employé par des gens qui se proclamaient volontiers les défenseurs du peuple.**

**Mais le socialisme, qu'est-ce que c'est ? Récemment, le " Centre d'Etudes et d'Education Socialiste " donnait une conférence-débat sur le thème : " Le socialisme face aux formes modernes du capitalisme ". Divers orateurs de gauche, représentant le Parti Socialiste, le P.S.U., le Club Jean Moulin et le Parti Communiste, ont donc dit ce qu'ils pensaient du socialisme et tenté de le définir.**

**M. Guy MOLLET, quant à lui, s'est insurgé contre l'expression " socialisme moderne ". Pour lui, le socialisme est l'avenir et n'a pas besoin d'adjectif. Mais M. Guy MOLLET semble oublier que** l'expérience communautaire est une expérience essentiellement socialiste **qui prouve que le socialisme n'a rien d'utopique, qu'il a été partiellement réalisé dans le passé et que son expérience continue puisque** vingt-six Communautés de Travail sont actuellement réparties dans toute la France.

**Un des orateurs, M. Georges VEDEL, déclara que le socialisme lui semblait être " la volonté pour chaque homme de répondre de son propre destin vis-à-vis des autres hommes ". Il y a certes dans cette définition une volonté de responsabilité, de solidarité, d'échanges qui fait partie du socialisme. Mais la formule est incomplète. L'homme, dans le socialisme, doit pouvoir s'épanouir. En s'enrichissant, il enrichit la société, donc les autres. Mais pour cela, il ne faut pas que l'appareil de l'Etat puisse s'appesantir sur lui directement. L'Etat ne doit pouvoir atteindre l'individu qu'au sein de sa Communauté qui saura le défendre car elle le connait bien. Participation à la gestion des affaires communes, accès aux moyens d'expression, liberté des échanges, respect des droits et devoirs les uns envers les autres, anti-étatisme, disparition du capitalisme, justice sociale, juste répartition des fruits du travail commun, tels sont, à nos yeux, les critères d'un véritable socialisme.**

**Mais il ne s'agit pas seulement de définir le socialisme, encore faut-il étudier les structures qui permettront son édification, les étudier et les appliquer.**

**Or, les " Communautés de Travail " sont, pour nous, une application modèle du socialisme.**

**LILIANE ERNOUT**

### NI UN UTOPISTE, NI UN VISIONNAIRE...

C'est donc deux véritables socialistes, Marcel BARBU et Marcel MERMOZ, que quatre cents personnes sont venues écouter à la MUTUALITE, ce vendredi 4 mars.

... " Quand j'ai voulu réaliser les Communautés de Travail, on m'a traité d'utopiste, de visionnaire... " devait commencer par déclarer Marcel BARBU... " Mais j'ai eu, ces derniers jours, le plaisir d'entendre à la radio une série d'émissions sur l'Utopie qui m'a pleinement rassuré, puisque l'on y présentait l'utopie comme le moteur du progrès humain... "

" Bien sûr, toutes les utopies ne réussissent pas, mais finalement, s'il s'accomplit de temps à autre un certain progrès, on le doit bien au fait que des hommes, au risque peut-être de se tromper, ont osé imaginer et tenté de réaliser des choses auxquelles personne ne pensait. Je vais donc vous parler, ce soir, des Communautés de Travail.

### NAISSANCE DE LA PREMIERE COMMUNAUTE DE TRAVAIL :

Grâce au climat d'anarchie qui s'est établi, en France, après la défaite de 1940, nous avons vécu une époque où il a été possible de dialoguer directement avec des hommes, sans que ces hommes se crcient obligés, avant que de répondre, de demander des instructions à des directeurs de conscience de toute couleur et de tous poils. Alors seulement j'ai pu réaliser cette Communauté de Travail à laquelle j'aspirais depuis bien des années, mais à laquelle je ne parvenais pas à intéresser les travailleurs, à cause de l'hostilité sectaire de toutes les organisations politiques ou syndicales ouvrières.

L'idée que je poursuivais, depuis dix ans, était de constituer une communauté de travailleurs grâce à laquelle ceux-ci pourraient plus efficacement participer à la vie politique, économique et sociale du pays, y faire respecter leurs droits et se protéger efficacement contre les risques courants de l'existence et, plus encore, contre les excès de cette énorme et aveugle machine qu'on appelle l'Etat et qui nous broyent un peu plus chaque jour.

Au départ, simple ouvrier moi-même, révolté contre le comportement de mes patrons, je m'étais engagé dans l'action syndicale ouvrière. Mais j'ai très vite découvert que ses tares étaient les mêmes que celles du milieu patronal. Il n'y était finalement question que d'arracher le pouvoir des mains du patron sans que le travailleur ait grand chose d'autre à espérer que de changer de patron, que de voir l'Etat ou le Syndicat remplacer le patron et se comporter finalement de la même manière envers le travailleur, si ce n'est plus durement.

C'est ce qui m'avait conduit à imaginer ce qui pourrait se passer si les patrons et les ouvriers parvenaient à s'entendre et découvraient combien leurs intérêts étaient liés et combien leur action serait plus efficace, leurs conditions de vie plus heureuses, s'ils étaient capables de s'unir au lieu de s'opposer.

J'ai bien tenté alors d'ouvrir le dialogue avec mon patron, espérant lui faire découvrir combien lui-même et ses ouvriers tireraient un bien meilleur profit de l'entreprise s'il acceptait de coopérer loyalement avec les ouvriers, de les écouter, de les faire participer aux décisions... ce fut peine perdue... il comprenait... puis était pris de panique devant la folie évidente d'une telle entreprise. En fait, il n'était pas libre... lui aussi avait son syndicat... puis, il n'avait pas confiance en ses ouvriers, et encore moins dans leurs syndicats. Il n'y avait rien à faire.

C'est pourquoi, dès 1930, seul avec ma jeune épouse, je me mettais à mon compte comme simple petit artisan, dans le but de créer, de toutes pièces, une cellule de production au sein de laquelle je pourrais librement tenter l'expérience dont je ne portais encore que l'intuition : une communauté de travailleurs fraternellement unis, dirigeant ensemble leur entreprise, se partageant les fruits du travail commun en fonction des mérites de chacun, loyalement appréciés et reconnus par tous. Mais surtout - et c'est à partir de là que la tentative devenait originale - assurant à chacun la possibilité de participer à la vie collective du pays, de faire entendre sa voix, que ce soit sur les plans politique, économique ou social... assurant à chacun les moyens de sa propre promotion humaine, organisant la garantie mutuelle contre les risques de l'existence... et surtout contre les excès de la puissance collective.

Dix années durant, j'ai poursuivi cet effort, dans l'incompréhension générale. J'étais la risée de tous... chaque petit succès était payé de nombreux échecs. Et pourtant, ma conviction s'affermissait peu à peu, au fur et à mesure que je découvrais les causes de mes échecs, échecs qui n'atteignaient jamais ma conviction, mon intuition, mais seulement les moyens de les réaliser.

C'est ainsi que, petit à petit, je pris conscience de ce que ma principale erreur était de m'obstiner à vouloir fédérer des " travailleurs ". J'avais cru bien des fois toucher au but, mais chaque fois, la famille du travailleur, ses parents, sa femme, ses enfants qui, n'étant pas mêlés à notre effort, n'y comprenaient rien, se mettaient en travers, moquaient, décourageaient notre camarade, et tout était à recommencer.

C'est alors que j'ai pris conscience de ce que jamais je ne pourrais réaliser une telle Communauté si je ne mettais pas le foyer tout entier dans le coup... si je ne visais pas à constituer non pas une " Communauté de Travailleurs ", mais une " Communauté de Foyers " et si cette Communauté ne prenait pas en charge tous les problèmes que pose la vie d'un foyer.

La cellule de production ne devenait plus alors que le noyau, que le catalyseur de la Communauté, que le moyen pour ses membres de gagner leur pain en participant à la production, à l'économie générale.

J'en étais là de mes essais et de mes réflexions, quand survint la défaite de juin 1940. A BESANÇON, où était alors implantée mon usine, je connus une suite d'aventures qui, à la tête de mes ouvriers, m'affrontèrent à ce qui subsistait des pouvoirs locaux et aux représentants de l'occupant. Jugé " dangereux pour l'ordre public ", je fus expulsé, à la demande du Préfet, par les autorités allemandes, dès septembre 1940.

Me retrouvant seul, en zone libre, je me sentis rapidement attiré par un sympathique groupement : " Les Compagnons de France ", qui, à l'initiative de responsables de tous les anciens mouvements de jeunesse, tentait de regrouper cette foule de jeunes gens abandonnés que, par peur de les voir enrôlés par les Allemands, leurs parents avaient fait fuir en toute hâte pendant l'exode.

Je demeurai trois mois aux Compagnons de France, ce qui me laissa le temps d'y connaître, ne fut-ce que de nom, une foule d'hommes de valeur qui depuis, ont fait, de très belles carrières, que ce soit dans la politique, dans le journalisme, dans les affaires, etc... et qui tous ont conservé certains traits communs, quelles que soient leurs actuelles divergences idéologiques (car on en trouve dans tous les partis et à tous les échelons du pouvoir).

Ayant renoué des contacts avec quelques-uns des plus importants fabricants d'horlogerie réfugiés en zone libre, sentant ma doctrine et mes techniques bien au point, percevant l'état de disponibilité du simple peuple privé de tous ses encadrements politiques ou syndicaux traditionnels, je décidai de me lancer à corps perdu dans l'aventure et de réaliser, dans les faits, la Communauté de Travail de mes rêves sur le thème " Fédération de familles unies pour le meilleur et pour le pire ". C'était à VALENCE, en avril 1941.

L'aventure ne fut pas sans difficultés. Heureusement, les commandes étaient assurées, mais trouver des locaux... des machines... et surtout des hommes... Apprendre un métier à ces hommes, ouvrir avec eux un dialogue si imprévu, obtenir leur confiance, en faire une équipe... attirer leurs familles... les amener à croire en la Communauté... à entrer dans le jeu... à le jouer, à le vivre... Cela, au départ, me coupait le souffle.

Et cependant, si incroyable que cela puisse paraitre, il ne me fallut pas plus de 18 mois pour y parvenir, tant il est vrai que tout devient facile dès que l'on fait vivre les hommes dans un climat d'amitié, de vérité, de justice et de liberté, dès que l'on a suscité leur enthousiasme et dès que ces hommes ont confiance les uns dans les autres. Dix-huit mois plus tard, j'étais à la tête d'un groupe de 130 familles, dont 130 membres travaillaient dans une usine neuve, sur un matériel neuf, à fabriquer les boîtiers de montre les plus délicats : les boîtiers étanches, qu'aucun fabricant français n'avait encore osé produire. Or, 18 mois auparavant, aucun de ces hommes ne connaissaient ce métier, mis à part mon épouse et moi-même.

C'est de cette Communauté que je parlerai ce soir.

Bien sûr, je n'en conterai pas l'histoire, pas plus que je ne pourrai retracer les difficultés de sa progression. Ce serait trop long, bien que ce soit lourd d'importantes leçons.

Je vais donc me contenter de présenter les lignes essentielles de l'organisation de cette Communauté ainsi que les solutions qu'elle a apportées à quelques problèmes-clés que notre société, affrontée à une situation nouvelle, n'a pas encore réussi à résoudre.

### " LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL "

#### CE QU'ELLE N'EST PAS :

La Communauté de Travail n'est pas un phalanstère.

La Presse, au cours de ces derniers mois, a malicieusement répandu l'idée que la Communauté de Travail n'était rien d'autre qu'un phalanstère. Je m'insurge contre cette assimilation qui ne correspond absolument pas à la réalité.

Il est vrai que le mot " Communauté " résonne à certaines oreilles, à certains cœurs, comme synonyme de " communauté religieuse ", de gens vivant dans un

# A LA MUTUALITÉ

## ule de base d'une société nouvelle
## e la réalisation "

même lieu, mangeant à la même table, s'abritant sous un même toit. La Communauté dont je vais vous entretenir n'a rien de semblable. Toutes les personnes qui la composaient étaient absolument libres d'organiser leur vie privée comme bon leur semblait. Ces foyers, du reste, n'habitaient pas tous VALENCE (où était le centre de la Communauté), certains habitaient les communes voisines. La Communauté de Travail n'a donc absolument rien à voir avec un phalanstère.

DEFINITION DE LA " COMMUNAUTE DE TRAVAIL " :

La " Communauté de Travail " était une fédération de 130 familles qui avaient décidé de s'unir pour produire ensemble, gagner leur pain ensemble, s'entr'aider, s'assurer aide et protection contre les périls ordinaires de la vie, mais surtout contre les empiètements de la collectivité sur leurs libertés et leur dignité personnelle et plus spécialement, dans l'instant, se protéger contre l'occupant.

Après de nombreux essais, nous avions volontairement limité à 120 ou 130 le nombre des familles composant la Communauté, et encore, à la condition d'organiser ces familles en petites cellules de 4 à 5 familles, faute de quoi l'indispensable règle de l'unanimité ne pouvait plus jouer. Il est constant que des clans hostiles se reforment, spontanément, dès que les hommes ne peuvent plus mettre un nom sur le visage d'un membre de leur collectivité... il ne peut plus y avoir alors Communauté, au sens plein du mot.

NATURE DE LA COMMUNAUTE :

Nous avons convenu de considérer la Communauté comme une véritable personne morale, bien sûr, mais presque physique, faite de tous ses membres, et cependant distincte de chacun d'eux, indépendante de ses membres et pourtant souffrant des souffrances de ses membres, joyeuse de leur joie. Nous aurions presque osé dire : douée d'une âme collective distincte de l'âme de chacun de ses membres, si nous n'avions redouté les foudres des philosophes et des théologiens... la Communauté, pour nous, était une personne douée de besoins propres, de droits et de devoirs propres à sa nature, ne pouvant s'épanouir que dans la liberté, dans la justice, dans l'amour et dans la Vérité... susceptible de naître, de se développer, d'être malade, de souffrir, de se réjouir, d'enfanter, de progresser, de régresser... de vieillir et, finalement, de mourir...

STRUCTURES DE LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL :

ASSEMBLEE GENERALE :

L'ensemble des foyers composant la Communauté constituait l'Assemblée Générale. Cette Assemblée prenait ses décisions à l'unanimité des membres présents.

Hommes et femmes jouissaient d'un droit égal de participer aux délibérations et de voter. Les enfants eux-mêmes pouvaient intervenir dans un débat. Il arrivait même de leur accorder le droit de vote dans des cas où il semblait équitable de le faire. On était loin du " Tais-toi, galopin, laisse parler les grandes personnes "... Et il nous semblait que nous préparions mieux ainsi nos enfants à se comporter, plus tard, en hommes libres.

L'Assemblée Générale, unanime, était évidemment l'instance suprême. C'est elle qui fixait les objectifs de la Communauté, ses programmes. C'est elle qui désignait les détenteurs du pouvoir (Chef de Communauté, Conseil Général). C'est elle qui se prononçait sur les résultats, appréciait et sanctionnait le comportement des responsables qu'elle avait élus. C'est elle qui arrêtait les critères de répartition des fruits du travail commun.

CONSEIL GENERAL :

L'Assemblée ne pouvant siéger en permanence, ni se prétendre assez compétente, en toutes matières, pour animer et contrôler la bonne marche de la Communauté, désignait, par voie d'élection, à l'unanimité, un " CONSEIL GENERAL " composé d'une dizaine de membres, représentant toutes les couches sociales de la Communauté.

Ce Conseil avait pour mission non pas de gérer la Communauté, mais d'assister, de conseiller, de contrôler, voire de reprendre le Chef de Communauté et, d'une manière générale, de veiller à ce que le Chef de Communauté poursuive bien les objectifs fixés par la Communauté, le soutenant éventuellement de son autorité lorsqu'il avait à faire accepter une décision difficile, parfois impopulaire.

LE CHEF DE COMMUNAUTE, SON CHOIX, SES POUVOIRS... :

Nous avions opté, sans frayeur, pour le titre, tant décrié actuellement, de " Chef ", par opposition à celui de " Responsable ". Un Chef est toujours un responsable, un meneur d'hommes, alors qu'un responsable n'est pas toujours un chef et rarement un " meneur d'hommes ".

Un " Chef de Communauté " était donc élu par l'Assemblée Générale, à l'unanimité, et pour une durée de trois années. Son mandat était renouvelable deux fois seulement (maximum 9 années). Nous voulions éviter que la Communauté ne vieillisse paresseusement avec son Chef.

Pendant la durée de son mandat, le Chef de Communauté disposait du pouvoir le plus absolu, en toutes matières.

Soulignons cependant que le Chef de Communauté n'était pas considéré comme un supérieur, mais simplement comme un égal parmi ses égaux, comme un camarade avec lequel n'importe qui pouvait dialoguer, auquel n'importe quel membre pouvait adresser des remontrances, faire des suggestions, en public comme en privé, tout comme lui-même pouvait participer à n'importe quel conciliabule et aux séances de n'importe quel organisme de la Communauté. Malgré cette simplicité des rapports humains, le Chef de Comité disposait bien du pouvoir absolu et lorsqu'il avait pris sa décision, ses ordres ne pouvaient qu'être exécutés. Tous les Compagnons l'entendaient bien ainsi.

En contre-partie de ce pouvoir absolu, le Chef de Communauté pouvait être révoqué à tout instant, sur proposition motivée de n'importe quel membre de la Communauté, à la condition que l'Assemblée se prononçât, à l'unanimité, sur une telle proposition.

Cette conception du statut du Chef imposait à la Communauté de bien choisir son Chef de Communauté, faute de quoi elle était obligée de le supporter durant trois années, sauf révocation à l'unanimité... solution extrême et toujours dommageable pour tous.

Le Chef de la Communauté avait évidemment la responsabilité totale des résultats obtenus. En outre, le Chef de Communauté savait, de son côté, que s'il abusait de son pouvoir, il risquait de perdre la confiance des membres de la Communauté et donc de perdre le pouvoir... ce qui tempérait nettement ses tendances naturelles à l'autoritarisme.

Cette conception du pouvoir peut déplaire à certains de nos démocrates traditionnels, mais je pense, pour ma part, qu'il n'y a pas d'autre saine conception du pouvoir. Tout groupe humain doit avoir un chef, comme tout véhicule doit avoir un conducteur et un seul. Il n'est pas plus concevable que l'on puisse conduire un groupe humain en laissant chacun libre d'obéir ou de désobéir, qu'il est possible de prétendre arriver à bon port en laissant chaque voyageur libre de manipuler le levier de vitesse, le frein, l'accélérateur ou le volant. On peut changer de conducteur en cours de route, si l'on n'est pas content de celui auquel on a initialement fait confiance, mais il n'est pas possible de laisser tous les voyageurs conduire la voiture.

Par ailleurs, pour conduire n'importe quel véhicule, il faut avoir appris à le faire et, tôt ou tard, nous serons bien obligés d'admettre que pour conduire un pays ou pour diriger n'importe quel échelon de la société, il est indispensable d'avoir appris à le faire.

On est stupéfait de constater que, sous prétexte de démocratie, nos concitoyens refusent généralement cette exigence élémentaire de l'ordre social.

On imagine aisément qu'à partir d'une telle conception du mandat de " Chef de Communauté ", nous n'ayons jamais eu à enregistrer la moindre candidature... partant, pas de campagne électorale.

A tel point que la Communauté a dû introduire dans sa règle une disposition précisant que :

" Quiconque est désigné, pour un poste donné, par ses compagnons unanimes, doit accepter la charge ou quitter la Communauté ".

On voit que l'élection visait à pourvoir " une charge " dans toute l'acception du terme.

Les élections s'effectuaient en deux temps : dans un premier temps, n'importe quel membre de la Communauté pouvait désigner, comme candidat Chef de Communauté, qui bon lui semblait, soit dans la Communauté, soit même à l'extérieur de la Communauté.

Cette première consultation pouvait révéler plusieurs candidats. Le Conseil Général se prononçait alors sur la valeur de ces candidatures, éliminant celles qui n'avaient pas recueilli un nombre suffisant de voix.

Dans un deuxième temps, seuls les candidats retenus par le Conseil Général entraient en compétition.

Bien sûr, cela, c'était la règle. En fait, nous n'avons jamais eu à pratiquer ce genre de partage. Dès le premier tour, l'un des candidats rassemblait la quasi unanimité des voix, tant il est vrai que, dans une Communauté où tout le monde se connait bien, où chacun est responsable de ses actes et directement intéressé aux résultats du gouvernement, les membres savent, de longue date, qui est le plus apte à conduire la communauté et tous ont un intérêt égal à ce qu'elle soit bien conduite. En général, le second tour permettait simplement de procéder à un rassemblement des voix sur celui qui, toujours, avait obtenu, au premier tour, la quasi unanimité.

Le premier tour servait donc essentiellement à nuancer la décision et à donner, éventuellement, un avertissement au futur Chef de Communauté.

Une fois élu, rappelons-le, le Chef de Communauté disposait du pouvoir absolu pendant 3 ans, mais il était aussi seul responsable devant ses compagnons et révocable, à tout instant, par l'Assemblée Générale unanime.

PARTICIPATION DES MEMBRES A LA GESTION DE LA COMMUNAUTE :

Pour assurer une parfaite information des foyers de la Communauté et leur participation réelle à la gestion, le Chef de Communauté disposait de deux organismes spécialisés, correspondant aux deux grands courants de la vie de la Communauté :

— Le Conseil des Groupes de quartier ;
— Le Conseil économique et technique.

CONSEIL DES GROUPES DE QUARTIER :

Tous les foyers de la Communauté étaient constitués en " petits groupes de quartiers ", de 4 à 5 foyers, groupes constitués librement, en considération des affinités personnelles ou de la simple proximité des domiciles.

Chaque groupe procédait à l'élection d'un " Chef de groupe " qui le représentait au sein du " Conseil des groupes de quartier ".

C'est au sein des groupes de quartier que, réunis entre amis autour d'une table familiale, les foyers de la Communauté discutaient ensemble des affaires de la Communauté, étudiaient les questions posées par le Chef de Communauté, élaboraient leurs réponses et leurs propres questions, leurs critiques, leurs suggestions, recevaient les informations utiles, etc...

Le Chef de Groupe remplissait un rôle d'animateur et de trait d'union permanent entre son groupe et le Chef de Communauté qu'il rencontrait au moins une fois par mois en un " Conseil des Chefs de Groupe de quartier ".

Les groupes se réunissaient fréquemment et tenaient séance au foyer de chacun des membres du groupe, à tour de rôle. Cette mesure tendait à réaliser une loyale et pleine connaissance mutuelle des membres de chaque groupe et à créer un climat de simplicité facilitant à chacun l'expression de ses idées, de ses besoins, de ses vraies réponses, de ses questions. Nous faisions tout ce que nous pouvions pour que les bouches s'ouvrent.

C'est au sein de ces groupes qu'étaient étudiés tous les problèmes graves, nécessitant réflexion. Après quoi, l'Assemblée Générale, composée de membres avertis, pouvait beaucoup plus aisément prendre ses décisions à l'unanimité.

Le Groupe de quartier fut l'une des plus belles et des plus efficaces réussites de la Communauté de Travail.

CONSEIL ECONOMIQUE ET TECHNIQUE, ET EQUIPES DE TRAVAIL :

Tous les membres qui participaient à la production étaient répartis en petites équipes de travail prenant en charge une tâche déterminée.

Chaque équipe procédait à l'élection, à l'unanimité, d'un Chef d'équipe choisi sur une liste établie par l'échelon supérieur (section), pour des motifs de compétence technique.

Un groupe d'équipes constituait une section, dirigée par un Chef de section, élu à l'unanimité par les Chefs d'équipe, sur une liste établie par l'échelon supérieur

(*suite pages* 10 *et* 11)

# *Le travail, toute activité humaine qui porte l'homme vers sa fin*

(*suite des pages 8 et 9*)

(Service), pour des motifs de compétence technique... et ainsi de suite jusqu'au CONSEIL TECHNIQUE qui était l'organe dont disposait le Chef de Communauté pour arrêter les décisions relatives à la production et qui groupait tous les Chefs de Services.

ASSEMBLEE DE CONTACT :

Chaque semaine se tenait une Assemblée de contact, à laquelle pouvaient participer tous les membres de la communauté. Elle était présidée par le Chef de la Communauté et animée successivement par chacun des groupes de quartier de la Communauté. Cette Assemblée avait simplement pour objet de parfaire et d'unifier l'information générale, d'obliger les membres à se rencontrer et à régler ensemble tous les petits conflits de la semaine. Dès que nous constations que deux compagnons commençaient à se faire grise mine, nous les obligions à s'expliquer devant l'Assemblée... et cela se terminait généralement dans un grand éclat de rire, tant il est vrai qu'à leur naissance, la plupart des conflits sont risibles.

QUELQUES POSITIONS-CLES ET LEUR APPLICATION PRATIQUE... :

On ne peut prétendre exposer, en deux heures, ni ce que fut la vie de la Communauté de Travail au cours de sa gestion, ni l'ensemble de sa doctrine, pas plus que les innombrables solutions originales qu'elle apporta aux problèmes que les hommes de notre temps, plongés dans un incurable conservatisme moral et doctrinal, laissent sans réponse quand ils ne les prétendent pas insolubles.

Nous nous contenterons donc d'aborder quelques-unes de ces questions brûlantes et d'exposer comment la Communauté de Travail les a résolues, dans le principe et dans les faits.

LE DROIT DE PROPRIETE DANS LA COMMUNAUTE :

Nous avions admis que le droit de propriété était légitime dans la mesure où il garantissait la liberté des personnes. Car sans la propriété des biens d'usage, il n'y a que dépendance.

En conséquence, et à hauteur de notre petite Communauté, nous avons distingué : le droit de propriété privée et le droit de propriété communautaire.

LE DROIT DE PROPRIETE PRIVE ET FAMILIAL :

Chaque foyer a le droit de posséder les biens qui garantissent sa liberté, sa vie, et qui sont nécessaires à l'entretien et à l'épanouissement de la vie personnelle de ses membres. La Communauté protégeait ce genre de propriété privée, fruit du travail de chacun, mais l'exercice de ce droit ne pouvait jamais permettre de porter atteinte à la liberté d'autrui, pas plus que s'opposer au bien commun.

LE DROIT DE PROPRIETE COMMUNAUTAIRE :

Considérée comme une véritable personne, la Communauté a droit à la propriété des biens qui assurent sa liberté et lui permettent de vivre, de progresser, de se défendre... et donc d'accomplir sa mission propre.

C'est dire qu'elle peut légitimement posséder les biens de production et tout ce qui lui permet d'accomplir les tâches qui lui sont confiées par ses membres, ainsi que les biens utilisés collectivement par ses membres.

Il y a plus qu'une nuance entre cette conception du droit de la Communauté à la propriété et la notion socialiste de " propriété collective des moyens de production ".

En un mot, les moyens de production utiles à tous, les biens qu'il se révélait plus commode de posséder en commun, tout cela appartenait à la Communauté et à aucun d'entre-nous en particulier. Il faut bien préciser qu'il ne s'agissait pas là d'une société de type capitaliste, dont le capital aurait été divisé en parts, en actions réparties entre les membres de la Communauté, comme cela existe même dans une société coopérative. La Communauté était considérée comme une véritable personne et ne pouvait être la propriété d'aucun de ses membres. La Communauté avait sa vie propre et ses biens propres. Aucun de ses membres ne pouvait être propriétaire d'une quelconque parcelle des biens de la Communauté. On retrouvait là l'idée de " domaine " qui ne fait pas difficulté lorsqu'il est question de la Nation, ou même plus simplement de la Commune.

Pour bien faire comprendre cette nuance, disons que lorsqu'un membre de la Communauté se retirait, il ne pouvait pas prétendre se voir attribuer une partie des biens de la Communauté, pas plus que vendre des parts de la Communauté.

Précisons encore : Jamais les biens de la Communauté n'ont été considérés comme le fruit d'une spoliation des travailleurs de la Communauté... Ces biens, la Communauté, personne réelle, distincte de ses membres, se les était procurés en utilisant la part des fruits du travail commun qui lui avait été régulièrement allouée... donc, avec " sa part ". Ces biens étaient " ses biens ". Les membres de la Communauté n'avaient, individuellement, aucun titre à la propriété des biens de la Communauté.

On est ici très loin de la participation ouvrière à l'auto-financement telle que la préconisent actuellement ceux qui espèrent transformer les ouvriers en capitalistes au petit pied.

Cette conception est déjà bien admise et communément vécue dans le cadre des associations de la loi de 1901, par exemple. Nul n'est choqué de ce qu'en cas de dissolution, les biens d'une association soient nécessairement attribués à une autre association. Les sociétaires n'ont, en effet, jamais le droit de se partager les biens d'une association.

Pour assurer concrètement la réalisation de cette disposition, lorsque la Communauté eût atteint un degré de maturité suffisant, je fis abandon pur et simple de mon entreprise et de tous ses moyens de production à la communauté naissante, à charge pour elle de mettre une certaine quantité de biens de production à la disposition d'une autre communauté à créer ultérieurement.

Ce faisant, je n'ai jamais pensé avoir accompli une action d'éclat, mais avoir seulement restitué à la collectivité des biens dont je n'étais légalement propriétaire qu'en vertu de conceptions erronnées et par application d'une législation injuste et que je réprouvais.

LE " TRAVAIL " DANS LA COMMUNAUTE :

Je me suis souvent plaint de la facilité avec laquelle tous ceux qui ont voulu s'opposer à la diffusion du message que portait la " Communauté de Travail " ont réussi à faire classer cette tentative parmi les essais de solution du problème des rapports capital-travail alors qu'il s'agit, on l'a vu, de bien autre chose.

Je suis en partie responsable de cette difficulté pour m'être obstiné à utiliser le mot " Travail " dans un sens différent de celui qu'il recouvre actuellement. Le contenu courant de ce mot me semblait insuffisant et je me proposais de faire admettre une acception beaucoup plus large du mot " Travail " et de le définir ainsi : Toute activité humaine qui porte l'homme vers sa fin, qui concourt à la promotion de l'homme, mais on ne change pas si facilement le contenu d'un mot.

Je tentais d'opposer cette définition à celle qui a encore cours actuellement et qui recouvre seulement la notion d'acte productif, d'activité professionnelle que l'homme accomplit POUR GAGNER SON PAIN, en participant à l'effort général de production, je n'y suis jamais parvenu.

D'une manière générale, je ne me pose pas en pourfendeur du passé. Ma démarche idéologique s'inscrit toujours comme une marche en avant vers un progrès. Je ne condamne pas les conceptions de nos pères, ni ce qu'ils ont fait, je veux continuer la marche en avant... vers le progrès. Ce que je refuse, c'est de recommencer l'histoire de nos pères. C'est ainsi que, dans le cas du travail, et pour faire comprendre ma conception du " travail ", loin de reprocher à nos pères l'insuffisance du contenu qu'ils ont donné au mot " travail ", j'exposais que lorsque j'étais jeune ouvrier, les employés, les techniciens, les gens de bureau, étaient considérés par les ouvriers, même les plus évolués, comme de véritables parasites. C'est ainsi qu'au temps de ma jeunesse, jamais les travailleurs de l'atelier n'auraient accepté de faire grève en faveur d'une augmentation des salaires des employés de bureau. Pour nous, seuls travailleurs dignes de ce nom, l'employé de bureau était un parasite.

En 10 ou 15 ans, j'avais constaté, avec plaisir, que cette vision étroite s'était élargie sous l'effort d'éducation entrepris par les syndicats ouvriers. Il n'est plus un travailleur d'atelier qui, de nos jours, soutienne qu'un employé n'est pas un travailleur au même titre que lui-même. C'est là un gros progrès et je me fondais sur cette démarche pour proposer à mes compagnons de la poursuivre tout simplement pour découvrir que le mot " travail " recouvrait plus encore et que tout effort que l'homme faisait pour se cultiver, pour acquérir des connaissances ou des compétences nouvelles était un travail utile à la collectivité comme à lui-même, et que ce n'était pas le fait qu'il était le premier bénéficiaire de cet effort qui pouvait diminuer la portée de cette affirmation.

De la même manière, j'étais parvenu à faire admettre à tous mes compagnons que l'effort de la femme qui travaillait au foyer, aussi bien que l'effort de l'enfant qui travaillait à l'école, aussi bien que tous les efforts faits par tous pour se cultiver étaient un travail... que sans ce travail la société ne pourrait fonctionner, qu'eux-mêmes ne pourraient plus travailler et que l'on était donc, là encore, devant des travailleurs indirects qui avaient le droit de recevoir leur juste part des fruits du travail commun, lesquels n'étaient finalement que les fruits du travail de tous, travailleurs directs et travailleurs indirects.

On imagine aisément quelle dignité ces conceptions nouvelles introduisaient dans la vie de la femme et de l'enfant en particulier, lesquels, chez nous, ne percevaient plus une " allocation ", fut-elle familiale, mais recevaient tout simplement leur part, celle que leur méritait leur travail. Ainsi donc, chacun mangeait son pain à la sueur de son front et l'enfant savait que le pain qu'il mangeait, c'était lui qui l'avait gagné et non pas le labeur de son père. S'il devait de la reconnaissance à son père, ce devait être pour d'autres motifs.

Cette conception, les 150 foyers de la Communauté l'avaient admise. Je persiste à croire qu'elle est bonne et que c'est seulement dans cette voie qu'il nous sera possible, un jour, de résoudre le problème de la répartition des fruits du travail dans un monde où la production ne fera plus appel qu'à un très petit nombre d'hommes et à beaucoup de machines. Le régime capitaliste, non seulement se révèle incapable de résoudre ce problème, mais, par nature même, ne pourra jamais le résoudre puisqu'à l'extrême limite, il doit envisager l'hypothèse absurde d'une main d'œuvre complètement remplacée par la machine, les masses d'anciens travailleurs mourant de faim devant des tas de produits que l'absence de salaire ne leur permettrait pas d'acquérir.

LA REMUNERATION A LA " VALEUR HUMAINE " :

Notre conception du travail nous obligeait à étudier et à mettre en œuvre un nouveau système de répartition des fruits du travail commun. C'est ce que nous avons fait et nous avons dénommé ce système " Rémunération à la valeur humaine ".

Nous avons tout d'abord admis que la totalité des fruits du travail commun disponibles, c'est-à-dire ce qui restait de notre exploitation une fois payées toutes les charges d'exploitation de la Communauté et amortis les investissements, seraient mis à disposition de notre système de répartition.

Un second principe fut que nous devions tout d'abord découper, dans ce gâteau, la part qui revenait à la Communauté, considérée comme participant à la production de ces biens et donc ayant droit à la répartition. L'Assemblée Générale de la Communauté fixait le pourcentage du gâteau que la Communauté devait recevoir pour que soient satisfaits ses besoins d'entretien et de développement. Cette part était privilégiée.

Ce qui restait, une fois effectué ce premier prélèvement (dont nous rappelons qu'il n'appartenait à personne mais profitait à tous), le reste devait être réparti entre tous les membres de la Communauté, hommes, femmes et enfants, en fonction de ce que nous appelions la " valeur humaine " de chacun des membres de la Communauté. Qu'on sache simplement que sous cette expression nous distinguions une valeur professionnelle et une valeur sociale. Sachons aussi que la valeur professionnelle de chacun n'intervenait pas pour plus de 50 % dans le calcul de sa valeur humaine.

On peut déjà conclure que rien ne permettait plus de comparer cette valeur professionnelle avec ce qu'on appelle " un salaire " dans la société capitaliste.

Valeur professionnelle et valeur sociale se traduisaient en " points ".

Les critères à appliquer, ainsi que les barèmes de points étaient fixés par l'Assemblée Générale, unanime. Ils n'ont cessé de varier, de s'ajuster au fur et à mesure que se développait l'expérience. Il est impossible de rendre compte, ici, de cette longue et difficile démarche.

Il ne nous semble pas nécessaire de nous appesantir sur le calcul de la " Valeur Professionnelle "... les critères, en gros, étaient ceux qui se pratiquent dans les entreprises, si ce n'est qu'ils étaient décidés et appliqués par les intéressés.

La " Valeur Sociale " appelle plus d'explications. Ce terme recouvrait toutes les valeurs, les connaissances, autres que professionnelles et que chacun tenait à la disposition de la Communauté. Connaissait-il des langues étrangères ? savait-il peindre, conduire une auto, jouer de tel instrument ?, etc... De ce seul fait il lui était reconnu une certaine " valeur sociale ".

Rendait-il effectivement à la Communauté des services concrets, autres que ceux pour lesquels il était rémunéré professionnellement, par exemple : donnait-il un cours de culture physique ? enseignait-il son instrument ou les langues qu'il connaissait ? nous servait-il d'interprète, assurait-il des responsabilités autres que professionnelles, dans la Communauté ou dans les collectivités extérieures (Conseiller Municipal, Moniteur, responsable syndical ?, etc...).

Suivait-il des cours pour compléter ses connaissances, en acquérir de nouvelles ?, etc...

A ces divers titres, hommes, femmes, enfants pouvaient se voir attribuer des points de valeur sociale.

La " Valeur Humaine " n'était finalement que la somme des points obtenus, tant au titre de la valeur professionnelle qu'au titre de la valeur sociale.

Les barèmes étant adoptés par l'Assemblée Générale, chaque membre participant à l'estimation du nombre de points à lui attribuer, tous les résultats étant affichés, les contestations étaient fort rares. Du reste, lorsque le système semblait défaillant, l'Assemblée le modifiait sans retard.

Chaque mois, les services comptables déterminaient la masse qui pouvait être affectée, par provision, à la rémunération. On en retranchait d'abord la part affectée à la Communauté elle-même. Après quoi, ayant totalisé les points gagnés par tous les membres de la Communauté, une simple division déterminait la valeur du point. Finalement, chacun recevait, à titre d'acompte, autant de fois cette valeur du point, qu'il avait lui-même gagné de points de Valeur Humaine.

En fin d'année, les résultats définitifs de l'exercice étant connus, la rémunération annuelle était calculée

# « Le chantier de l'expérience communautaire n'a pas besoin d'admirateurs mais de bras »

**(Roger du Teil)**

selon les mêmes modalités et chacun en percevait le montant, diminué des acomptes mensuels déjà perçus au cours de l'année.

On imagine aisément le dynamisme engendré par une telle procédure de rémunération. Qu'il s'agisse de productivité, d'économies, d'absentéisme... chacun sachant qu'il travaillait pour lui-même, en même temps que pour tous, la rentabilité augmenta rapidement. Toutes les acquisitions de matériel s'autofinancèrent pratiquement, (donc prélèvement d'une part importante attribuée à la Communauté) et les parts reçues par les Compagnons étaient au moins 30 % plus élevées que les salaires distribués dans les entreprises capitalistes, compte non tenu des innombrables avantages en nature... soins à 100 %, culture personnelle, temps de travail diminué (cours), temps de congé allongé (contre-effort) et surtout la sécurité de vivre entouré de compagnons prêts à vous aider, à vous défendre en cas de besoin.

Ce sont là les fruits que l'on recueille lorsque les hommes ont des raisons de mettre leur cœur dans ce qu'ils font.

SECURITE SOCIALE - LES SOINS A 100 % ... SANS PAPIERS, SANS TRACASSERIES ...

Nous avons réglé le problème de ce qu'on appelle d'ordinaire " la Sécurité Sociale " d'une manière également originale.

Pour nous, le malade, le blessé, etc... demeurait un travailleur comme les autres. Son travail, comme nous disions à l'époque, consistait à se refaire une santé. Dans cette perspective, il avait droit à sa part comme tout le monde.

Il est à noter seulement que s'il négligeait de se soigner, il voyait diminuer le nombre de ses points de valeur sociale et donc le montant de sa part.

En cas de maladie, chacun pouvait choisir librement son médecin, lequel était honoré directement par la Communauté.

Les produits pharmaceutiques et médicaux étaient fournis et pris en charge par la Communauté, à 100 %, étant entendu que les produits inemployés devaient être remis à la pharmacie de la Communauté en vue d'en éviter le gaspillage. On imagine l'énorme économie que réalisait ainsi la Communauté sur les frais pharmaceutiques.

Une infirmière diplômée était chargée de tenir la pharmacie, d'assurer les menus soins, et de veiller sur la santé de tous les membres de la Communauté. Sa propre rémunération était liée à l'état de santé général de la Communauté. Il en découlait que l'on voyait beaucoup plus de gens mis au repos avant que leur santé ne soit gravement atteinte. Prévoir s'est constamment révélé beaucoup plus économique pour la Communauté que soigner... le monde capitaliste le sait, mais s'en moque.

Le " tricheur " en matière d'absence pour maladie avait complètement disparu de la Communauté, on l'imagine aisément. On peut tromper son patron, parfois même avec la complicité de ses responsables directs ou de ses compagnons de travail... Mais cela devient impossible en Communauté puisque " tricher ", ce n'est plus tromper une administration anonyme et hostile, c'est diminuer injustement la part de ses camarades.

Une autre conséquence notable fut la disparition quasi totale des " arrêts de travail abusifs ". En effet, même assez gravement blessé, tout compagnon qui pouvait exécuter une tâche quelconque, fut-elle autre que la sienne propre, se tenait à la disposition de la Communauté, dès qu'il le pouvait, en vue de se rendre utile, même à un autre poste que le sien, fut-ce à faire les courses ou à surveiller des enfants.

Tout ceci pourrait faire croire que nous avions affaire à de petits saints. Il n'en était rien, hélas ! Tout simplement, la psychologie des compagnons, dans la Communauté, s'était complètement transformée, chacun prenait une claire conscience de ce que son sort et celui de ses compagnons, de ce que sa part, à la fin du mois, dépendaient directement et immédiatement de son propre comportement.

Le coût de la Sécurité ainsi conçue pesait, sur le budget de la Communauté, pour 25 % de ce qu'aurait coûté les cotisations patronales et ouvrières, si nous avions été assurés à la Sécurité Sociale. Des pourparlers avaient été engagés avec cette Administration qui avaient abouti à un accord aux termes duquel la Communauté se réassurait à la Sécurité Sociale pour les gros risques, et gardait sa liberté pour les petits risques. C'est par ce biais que nous restions solidaires de l'ensemble des travailleurs.

Nous insistons à nouveau sur le fait que ce régime s'appliquait à tous, hommes, femmes et enfants.

POUR FAIRE " DES HOMMES LIBRES ", LES INTERESSER A LEUR PROPRE CULTURE... LEUR EN FOURNIR LES MOYENS :

Nous avons mentionné, à l'occasion de la rémunération, l'existence d'un effort considérable en faveur de la promotion humaine. Qu'il s'agisse de formation professionnelle, qu'il s'agisse d'instruction générale, qu'il s'agisse de culture sous toutes ses formes.

En moins de deux années, nous avons réussi à conduire nos compagnons à admettre l'importance qu'avait pour eux un effort de culture personnelle. Par des cheminements trop longs à exposer ici, nous avons convenu de ce que, le programme de production étant préalablement fixé en fonction de nos besoins, tout le temps qui serait gagné sur la production serait consacré à notre culture. En quelques mois, sur un horaire qui était, à l'époque, de 48 heures, nous avions réussi à dégager neuf heures par semaine. Ce temps était consacré à des cours qui étaient donnés, sur les lieux mêmes du travail, par des professeurs recrutés dans la ville de VALENCE. Le choix des matières se faisait en fonction des besoins exprimés par les membres de la Communauté, rien n'était imposé.

Il est à noter que bon nombre de compagnons réussirent à passer des diplômes officiels qui couronnaient ces efforts.

Il est également permis d'affirmer que la Communauté BOIMONDAU, dès 1942, à VALENCE, fut le pionnier de l'éducation populaire.

Il semble bon également de souligner que la culture s'étendait à tous les domaines et que, par exemple, en matière d'éducation physique, de gros efforts furent accomplis, au point que tous les membres de la Communauté participaient à des séances de culture physique appropriées au cas de chacun.

LE CONTRE EFFORT :

Nous nous devons d'attirer spécialement l'attention sur cette activité, car elle correspond à une conception de l'homme, de ses besoins et de ses rythmes dont on se préoccupe d'ordinaire fort peu. Elle s'inscrit bien dans notre souci de faire des hommes libres.

Nous avions estimé qu'un homme désireux de se développer normalement devait, périodiquement, sortir de son milieu de vie habituel, de son milieu de travail en particulier, pour parfois se recueillir (véritable retraite laïque), parfois plonger dans d'autres milieux sociaux à l'extérieur de la Communauté.

Pour réaliser cet objectif, notre règle prévoyait que, chaque trimestre, chaque compagnon devait soit passer une semaine à la Ferme que possédait la Communauté dans le Vercors (c'est bien là l'équivalent d'une retraite laïque), soit aller faire un stage dans une autre entreprise, dans une administration ou ailleurs. Dans tous les cas, l'objectif était que chaque compagnon ouvre des fenêtres sur le monde extérieur et confronte ses idées avec celles des autres, ses techniques avec celles des autres et, de temps à autre, se recueille et repense sa vie.

LA JUSTICE COMMUNAUTAIRE, SON CODE, SON TRIBUNAL...

Nul ne contestera qu'à notre époque, l'une des grandes plaies de la vie collective, au niveau réel où elle se vit, c'est-à-dire au niveau des petits groupes humains, au niveau du quartier, c'est l'absence de moyens pratiques de faire respecter ses droits, en particulier le droit de chacun à une vie paisible, au respect de soi, de ses biens, de son honneur, des conventions usuelles...

Au niveau du quartier, au niveau de l'entreprise, l'homme qui veut empoisonner l'existence de son prochain peut le faire pratiquement sans danger.

Les balances de la justice ne fonctionnent qu'à partir d'un certain tonnage de désordre. Encore que, même à partir de ce tonnage, elles fonctionnent avec une désespérante lenteur et selon des normes désuètes, en vue de faire respecter un code inadapté et plus soucieuse d'honorer la lettre que l'esprit, la forme que le fond. De plus, que l'on ait raison ou que l'on ait tort, elle est toujours très coûteuse. Tous les justes n'ont pas les moyens de s'en servir, alors que bien des coquins peuvent l'utiliser, même à tort, dans le but d'épuiser leurs victimes. Ils en ont généralement les moyens.

Bien sûr, les Chefs d'Etat, le Parlement négligent ce genre de problème. Il n'empêche que c'est à ce niveau, là où se vit la vie réelle de chacun, que les hommes épuisent leurs nerfs, se rendent malades, désespèrent, enragent... faute de pouvoir régler, sur le champ, une foule de petits conflits irritants, apparemment mineurs, mais qui conditionnent finalement tout leur comportement social. C'est cela la vérité.

La Communauté de Travail était née en des temps de bienheureuse anarchie où il était possible à des hommes décidés d'organiser leur vie comme bon leur semblait, sans nuire, pour autant, au reste du corps social.

Notre statut de " maquisard " nous interdisait, par ailleurs, tout recours à l'appareil judiciaire officiel. Cependant, nous avions, nous aussi, à régler des conflits de toutes sortes. Il nous fallut bien " Rendre la Justice "...

De plus, nos règles, nos conceptions, notre code communautaire n'avaient que peu de choses à voir avec les codes du Ministère de la Justice. Nous avons donc créé notre propre Tribunal et adopté un code de procédure extrêmement simple et expéditif.

Chaque année, l'Assemblée Générale procédait à l'élection d'un Tribunal de trois membres.

Ce Tribunal était compétent pour juger tous les différents qui opposaient, soit des membres de la Communauté entre eux, soit des membres de la Communauté à la Communauté ou à ses responsables.

Tout compagnon était nécessairement assisté devant ce Tribunal par son Chef de groupe de quartier et par son responsable professionnel... qui le connaissaient bien. En outre, il pouvait se faire assister par tout compagnon de son choix.

Les parties se réunissaient fraternellement avec les membres du Tribunal, qui eux aussi les connaissaient bien. Ils instruisaient ensemble la cause. A notre Tribunal, il n'y avait pas place pour le menteur professionnel.

Les décisions ne pouvaient être valablement prises par le Tribunal qu'en accord avec les parties. Il en était de même des sanctions dont nous pensions qu'elles n'avaient de valeur corrective que si le sanctionné les comprenait et les acceptait.

Nous avions réussi à imprégner nos compagnons de cette idée que lorsque l'un d'entre-nous avait commis une sottise, la Communauté était toujours quelque peu responsable de ce qui s'était passé. Nous étions devant une blessure de la Communauté que le Tribunal avait pour mission de guérir, devant un frère à soigner, à récupérer... et non à écraser.

Il ne s'agissait absolument pas, pour notre Tribunal, d'équilibrer un poids de faute avec un poids de peine, ce n'était pas là notre conception de la justice.

On comprendra aisément que l'atmosphère qui présidait à de tels débats n'avait rien de comparable avec celle qui nous laisse si souvent stupéfaits, parfois même écœurés, lorsque nous avons à faire appel à ce que nous appelons actuellement la justice et qui n'est que l'instrument de la vengeance sociale.

Les jugements étaient rendus sur la base de la morale minimum commune de la communauté, véritable code de la Communauté... Mais ce code ne s'imposait pas aux juges. Il était seulement un repère, un jalon. C'était aux juges qu'il appartenait toujours de trouver une solution équitable, rapide, efficace, apaisante... éducative.

Une de nos règles voulait qu'une fois l'audience commencée, juges, parties et témoins ou défenseurs ne puissent se quitter tant que l'affaire n'était pas totalement réglée par un accord unanime.

Nous ne pouvons citer aucun exemple de cas qui n'ait trouvé une solution immédiate et satisfaisante.

La réputation de notre Tribunal devint telle que des personnes étrangères à la Communauté, quand un conflit les opposait à un membre de la Communauté, préféraient s'en remettre à notre Tribunal plutôt qu'à la justice officielle.

Les choses en sont même parvenues à ce point que la maréchaussée, la police, quand elles avaient maille à partir avec des membres de la Communauté, préféraient nous avertir et, si la chose était possible, nous laisser le soin d'arranger nous-mêmes l'affaire, ce que nous faisions toujours très bien.

Jamais un de nos compagnons n'était pris à parti par la police sans que nous soyons préalablement avisés, voire consultés. Moyennant quoi, bien des affaires s'arrangeaient rapidement, au mieux des intérêts de tous, sans scandale et pour le plus grand bien de nos " mauvais garçons " et de leurs victimes...

(suite page 12)

# Un Message d'espérance aux hommes de bonne volonté

(suite de la page 11)

**LE CODE DE LA COMMUNAUTE : LA MORALE MINIMUM COMMUNE.**

**On comprendrait difficilement tout ce qui précède si nous laissions ignorer que notre organisation, nos règles, notre système de rémunération, nos conceptions de la propriété, de la justice, tout cela reposait sur un système de références morales, idéologiques que nous avions condensé en un document que nous appelions " la Morale Minimum Commune " et qui constituait le code vivant de la Communauté, code constamment soumis à la réalité, ajusté à la vie, constamment tenu à jour.**

**Au départ, chacun de nous arrivait avec son bagage moral, idéologique, intellectuel propre, ou pas de bagage du tout.**

**Dans un premier temps, tous les compagnons prirent conscience de ce qu'ils ne pourraient rien construire ensemble s'ils ne se mettaient pas d'accord sur une règle morale du jeu... s'ils ne se mettaient pas d'accord sur les buts qu'ils entendaient atteindre, sur les limites morales dans lesquelles ils pouvaient choisir les moyens d'y parvenir.**

**En un mot, tous admirent la nécessité de définir une espèce de " Code Moral de la Communauté ", par rapport auquel chacun pourrait définir son comportement personnel, apprécier celui de ses camarades, juger du comportement de la Communauté et de la légitimité des disciplines qui lui étaient proposées.**

**D'entrée, il fut convenu qu'il ne s'agissait pas de choisir un code idéal, fut-il réputé le meilleur. Il s'agissait, très modestement, de dresser le constat de ce sur quoi tous les compagnons étaient d'accord, quelles que soient les motivations de l'accord de chacun. Il s'agissait donc bien de constater le minimum sur lequel tous étaient d'accord, et c'est ce que nous avons appelé :** la Morale Minimum Commune de la Communauté.

**Ce code était vivant. Lorsque les incidents de la vie de la Communauté faisaient prendre conscience à chacun et à tous de la nécessité d'ajouter telle ou telle exigence à notre code, nous le faisions. De même, nous retranchions ce qui, à l'usage, nous paraissait mauvais ou inutile.**

**Chaque année, ce code était vérifié par l'Assemblée et toute disposition qui semblait inadaptée, ou simplement tombée en désuétude, était supprimée. Notre code était donc toujours la vraie règle du jeu, reconnue, vécue et au nom de laquelle chacun pouvait régler son comportement et demander compte à ses compagnons et à la Communauté de leur propre comportement.**

**Chaque compagnon pouvait se soumettre personnellement à un code plus exigeant ; c'était son affaire personnelle. Mais nul ne pouvait se voir demander des comptes au-delà de ce qu'imposait la " Morale Minimum Commune " à laquelle il avait souscrit, celle sur laquelle tous s'étaient déclarés d'accord.**

**Dans un tel univers, ceux qui croyaient détenir la meilleure des morales, la meilleure règle de vie, n'avaient pas le droit de tracasser les autres. Tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était vivre leur conviction propre, prouver par les excellents résultats de leurs excellentes idées qu'ils avaient raison et, par l'exemple, convaincre leurs compagnons d'avoir à adopter telle ou telle nouvelle règle... En un mot, ils avaient la possibilité de convaincre et non le pouvoir de contraindre.**

**Ainsi se trouvait respectée et garantie, la liberté individuelle de penser.**

***

**Le temps nous étant mesuré, nous limiterons à ces quelques exemples la présentation des réponses de la Communauté de Travail aux problèmes qui hantent, de nos jours, tous ceux qui cherchent les voies dans lesquelles engager la société, si elle veut faire vivre les hommes à la hauteur de leurs connaissances et de la puissance matérielle illimitée qu'ils se sont assurée, grâce au travail de leur intelligence.**

**On peut mesurer déjà, par ces quelques explications, à quelles profondeurs doit atteindre la révolution des idées et des mœurs.**

**C'est tout notre vieux système de pensée, tout notre vieux code moral, ce sont toutes nos valeurs qui doivent être remises en question, même si cela nous fait peur.**

**Il faut choisir d'avancer pour vivre, ou de pourrir sur place. Mais la vie n'attendra plus bien longtemps et quiconque refusera d'avancer sera balayé... C'est la loi inexorable de la vie et du progrès : Marche ou crève !... Les Compagnons de la Communauté de Travail avaient choisi de marcher !**

**EPREUVES DE LA COMMUNAUTE... INTERNEMENT DE MARCEL BARBU... MAQUIS... 2e INTERNEMENT DE MARCEL BARBU... DEPORTATION ET RETOUR DE BUCHENWALD...**

*Ce qui précède ne donne qu'un pâle aperçu des problèmes auxquels la Communauté fut affrontée en cette période troublée. On comprendra aisément qu'un tel groupe humain se présentait en corps devant la collectivité et apportait des réponses collectives aux nombreux problèmes que les malheurs du pays posaient alors aux citoyens.*

*C'est ainsi qu'en* 1942, *à la question de savoir si la Communauté laisserait ses jeunes partir pour l'Allemagne, la réponse fut " non ", malgré les conséquences que cela pouvait entraîner pour celui qui avait encore qualité et responsabilité juridique de patron.*

*La conséquence, ce fut l'arrestation de Marcel BARBU en octobre* 1942 *et son internement administratif. Tout bien pesé, Marcel BARBU avait préconisé cette solution qui permettait à tous les membres de la Communauté de prendre une claire conscience de leurs obligations et de faire leurs premières armes en matière de co-gestion. De FORT-BARRAU d'abord, puis de SAINT-SULPICE-LA-POINTE* (1) *où il était interné, M. BARBU pouvait conseiller ses compagnons et corriger leurs erreurs. Mme BARBU assurait la liaison et la continuité de la gestion et de la formation politique.*

*Les Compagnons se conduisirent admirablement et, sous la direction de Mme BARBU, réussirent à gérer aussi bien l'usine que l'ensemble de la Communauté pendant cette période.*

*Galvanisés par cette nouvelle dimension prise par leur vie, conscients de leurs responsabilités envers Marcel BARBU, les compagnons firent connaître un peu partout et leur aventure et la situation qui était faite à Marcel BARBU. Ils déclenchèrent un tel mouvement de protestations, émanant de toutes les classes sociales. que le Gouvernement de Vichy accepta finalement de libérer Marcel BARBU, fin* 1942.

*A peine libéré, Marcel BARBU fut recherché par d'autres forces de police, désireuses de l'arrêter à nouveau. La Communauté qui, entre temps, s'était fortement aguerrie, décida alors de résister aux violences qui lui étaient faites et, menacée de voir ses hommes arrêtés et son matériel réquisitionné par les Allemands, prit le maquis et s'organisa dans la résistance à l'occupant et au gouvernement de Vichy.*

*Pendant toute cette période, les membres de la Communauté travaillèrent soit dans des ateliers clandestins, soit dans le maquis même où ils organisèrent un atelier. Seules les femmes restèrent à l'usine, tous ayant à honneur de continuer à vivre du travail de leurs mains et non des subsides de la résistance.*

*A aucun moment, même dans le maquis, les compagnons ne ralentirent leur effort de culture personnelle. L'atmosphère spéciale que crée le danger affronté en commun et les liens plus profonds qui s'établirent entre les compagnons devenus maquisards facilitèrent beaucoup, c'est certain, l'étude des propositions de Marcel BARBU et l'adhésion à ses idées communautaires.*

*Au début de février* 1944, *les choses en étaient venues à un point tel que Marcel BARBU organisa trois journées d'études au terme desquelles l'ensemble de ses Compagnons et lui-même adoptèrent la Règle de la Communauté de Travail et signèrent ce qu'ils ont appelé l'acte de constatation de la Communauté de Travail. Cet acte amorçait le statut de la Communauté de Travail et garantissait le transfert des biens de Marcel BARBU à la Communauté.*

*Il était temps, car c'est également vers cette époque que les Allemands décidèrent d'éliminer tous les maquis de la région et qu'ils procédèrent à une destruction systématique du maquis de la Communauté de Marcel BARBU, à COMBOVIN, petite commune de la Drôme. Les installations furent rasées, l'usine de Valence fut pillée et, à titre de représailles personnelles, le domicile de M. BARBU fut pillé et incendié.*

*Au mois d'avril* 1944, *Marcel BARBU fut arrêté à PARIS, au cours d'une mission de liaison avec les organismes nationaux de la Résistance. Interné successivement à FRESNES, puis à COMPIEGNE, Marcel BARBU fut finalement déporté au camp de BUCHENWALD d'où il ne revint qu'en mai* 1945.

*A son retour de déportation, Marcel BARBU retrouva une Communauté qui lui parut fort différente de celle qu'il avait fondée et dont il avait été si brutalement séparé, en avril* 1944.

*Il lui sembla qu'entre les mains de Marcel MERMOZ* (1) *qui, après son arrestation, et au milieu des pires épreuves, avait courageusement assumé la direction de la Communauté, il lui sembla que la Communauté avait perdu sa joie et son âme.*

*A son retour, il trouvait un pays à nouveau divisé par les vieilles querelles politiques et une communauté déchirée, elle aussi, par des courants syndicaux et politiques opposés. Tout et tous s'y étaient durcis... Il lui sembla que, sous prétexte de liberté, ses compagnons avaient perdu en dignité... il s'ensuivit un long temps de réflexion, d'échanges doctrinaux entre Marcel BARBU et Marcel MERMOZ. Au terme de ces échanges, Marcel BARBU estima que vouloir opérer un redressement, dans une telle atmosphère, ne pourrait qu'être dommageable à tous et n'offrait que peu de chances de succès. Il décida de laisser la Communauté poursuivre sa course, dans la voie où l'avait engagée Marcel MERMOZ, pendant que lui-même entreprendrait — à une échelle plus vaste — de recommencer sa tentative originale, à BESANÇON, avec de nouveaux foyers.*

*C'est dans ces conditions qu'en août-septembre* 1945, *Marcel BARBU quitta la Communauté de Travail qui, entre temps, avait pris la dénomination de " Communauté BOIMONDAU ", dénomination tirée des trois premières syllabes de l'ancienne raison sociale BOItiers de MONtres du DAUphiné.*

***

**Parvenu à ce stade de mon exposé, je vais laisser la parole à mon vieil ami, Marcel MERMOZ, pour lui demander tout d'abord de témoigner de l'exactitude de la description que je viens de faire de la Communauté de Travail, puis pour nous dire comment lui-même, vieux militant communiste, a découvert la Communauté de Travail, ce qu'ont été ses premiers pas avec nous, comment il a senti et vécu l'étape difficile qui a suivi mon arrestation... et l'étape douloureuse qui va de mon retour de captivité à mon départ de la Communauté.**

**Ensuite, nous vous ferons l'un et l'autre le récit de ce que furent les années qui suivirent et au cours desquelles nous avons cheminé dans des voies différentes... nous opposant souvent durement l'un à l'autre... " celui qui croyait au ciel, et celui qui n'y croyait pas ".**

**Voici que, vingt ans après, ces deux hommes se retrouvent devant vous, fraternellement assis à la même table... Il n'est pas possible qu'il n'y ait de fructueuses leçons à tirer, pour l'avenir, de ces deux expériences différentes et de ces retrouvailles.**

***

*Nous publierons dans le prochain numéro la suite de notre compte rendu de la Conférence du 4 mars* 1966 *à la MUTUALITE. On y trouvera :*

*Le témoignage de Marcel MERMOZ tant sur la période de l'expérience communautaire vécue avec Marcel BARBU que sur la période qui a suivi et au cours de laquelle se sont affrontées les conceptions différentes de ces deux lutteurs.*

*Puis Marcel MERMOZ nous dira où en est parvenu l'effort communautaire dans la voie dans laquelle il a choisi de progresser.*

*Enfin, Marcel BARBU nous exposera les péripéties de son cheminement obstiné vers une société communautaire. C'est ainsi qu'il nous parlera de la Cité DONGUY-HERMANN où il tenta, toujours sur la base de la production de l'économie, de réaliser une première commune communautaire.*

*Enfin, il nous exposera comment il a découvert, dans la construction de logements, la plate-forme idéale pour un dialogue avec les foyers et pour l'avancée communautaire par la fédération de foyers naturellement rassemblés dans le quartier, et s'organisant en vue de participer à la transformation communautaire de leur commune et, par cette voie, d'entreprendre la transformation communautaire des institutions de notre pays.*

---

(1) C'est au camp de SAINT-SULPICE-LA-POINTE que, fin 1942, Marcel BARBU fit la connaissance de Marcel MERMOZ, interné comme militant communiste depuis 1939.

Au début de 1943, Marcel BARBU parvint à faire libérer Marcel MERMOZ qui vint immédiatement rejoindre la Communauté, au moment où celle-ci prenait le maquis.

# Quand Marcel Barbu s'adresse aux ex-candidats

(suite de la page 7)

**la confiance de 280.000 électeurs répartis quasi uniformément sur l'ensemble du territoire.**

**Sait-on que le mieux élu des députés français peut se réclamer, s'il est membre d'un parti, de 40.047 voix (M. BOURGES Yvon, Député U.N.R.) et, s'il est sans parti, de 26.975 voix (M. Jean ROYER).**

**Sait-on que certains députés ont été élus avec ce que l'on peut appeler un minimum de voix. Est dans ce cas :**

**M. Pierre COUDERC, élu député avec 7.312 voix.**

**M. Jacques CHABAN-DELMAS lui-même, bien qu'U.N.R., a été élu député de la Gironde (2e Circonscription) avec 15.524 voix, ce qui ne l'empêche pas d'être Président de l'Assemblée Nationale.**

**Loin de nous la prétention de comparer Marcel BARBU à tel ou tel illustre et savant personnage. Mais nous voudrions que nos concitoyens, dans la mesure où ils souhaitent vraiment bâtir la démocratie, exigent que soient définis les critères de la représentativité et décident que le droit et les moyens de s'exprimer seront assurés à quiconque est investi de la confiance d'un certain nombre de ses concitoyens sans que, pour autant, lui soit imposée l'obligation d'appartenir à un parti politique ou d'en fonder un.**

**Deux cent quatre-vingt mille françaises et français ont investi Marcel BARBU de leur confiance et ont estimé que les idées et le programme qu'il a présentés au cours de la campagne présidentielle méritaient d'être pris en considération. Il est donc de notre devoir de tout faire pour que soit respecté le droit qu'ont ces citoyens de se faire entendre par sa voix.**

**Ainsi ferons-nous.**

**LA REFORME COMMUNALE**

# Ajustons notre Programme d'Action aux Réalités

**A la fin du mois de février, en fonction des éléments d'appréciation dont nous disposions, nous avons élaboré et proposé un " Programme d'action ", publié dans les numéros 31-32 de " LA COMMUNE ".**

**Il s'agissait-là d'une simple hypothèse de travail, étant admis que nous entendions, avant tout, nous soumettre à la réalité : " Réalité d'abord ".**

**Nous précisions ce que nous entendions par là : assurer la bonne marche des chantiers de l'A.C.G.I.S., ajuster l'ampleur de notre effort à nos ressourcs, vérifier la quantité et la qualité des concours qui s'offraient et surtout leur dynamisme. Il ne pouvait être question pour nous d'aller réaliser nous-mêmes, ailleurs, ce que nous avions fait dans notre région. Nous entendions bien aider ceux qui le voudraient à faire comme nous, non en discutant nos idées, mais en réalisant concrètement, en bâtissant.**

**Enfin, et avant tout, nous ne voulions à aucun prix nous couper de notre base et nous faisions de cette exigence une condition sine qua non.**

**En ce mois de juin 1966, nous pouvons déjà faire le point d'un semestre d'efforts communs et en déduire les corrections à apporter à notre programme d'action initial.**

### NOTRE ACTION SUR LE PLAN GENERAL

**Nous avons poursuivi notre action en faveur de nos trois propositions-clés.**

**Les idées lancées par Marcel BARBU, au cours de la campagne électorale, semblent avoir fait mouche puisque, même s'ils les déforment, les membres du Gouvernement aussi bien que l'opposition les reprennent, une à une, à leur compte.**

**Nous avons maintenu le contact avec le Parlement, la presse, et nous poursuivons nos efforts en vue d'accéder aux moyens d'expression (O.R.T.F.).**

**Nos rapports avec le Gouvernement ?... Nous ne savons qu'en dire, mais qui sait ce que veut le Gouvernement et où cela va nous conduire ?**

### NOTRE ACTION A LA BASE

**Là, avant de nous engager à fond, nous nous sommes livrés à une série de tests qui, il faut l'avouer, nous donnent à penser que la voie que nous nous proposions de suivre, et que nous avons présentée dans l'article " Notre programme d'action " du dernier numéro de " LA COMMUNE ", n'était pas la bonne.**

**Qu'il s'agisse du test des abonnements, du test des rencontres régionales, du test de l'action logement, du test des hommes d'action, les résultats nous incitent à la plus extrême prudence. Nous reviendrons, avec plus de détails, sur ces tests et sur leurs résultats dans notre prochain numéro.**

**Tout cela, joint au fait que l'attitude gouvernementale, sur le front du logement, nous impose la plus grande vigilance et la plus grande disponibilité pour l'action, joint aussi à notre volonté de ne pas nous couper de notre base, tout cela nous impose de ne pas disperser dangereusement nos efforts et d'ajuster, en conséquence, notre programme sur ces réalités.**

**C'est en considération de cette conjoncture que nous avons décidé de modifier notre programme d'action.**

### ADAPTATION DE NOTRE PROGRAMME D'ACTION CE QUE NOUS MAINTENONS :

**Nous maintiendrons nos efforts en faveur du dialogue avec le Chef de l'Etat, le Gouvernement et le Parlement.**

**Nous poursuivrons l'action en vue d'obtenir l'accès à la Télévision et maintiendrons un bon contact avec la Presse.**

**Nous allons faire effort en vue de livrer " LA COMMUNE " à date fixe et nous lancerons, cet été, une large campagne d'abonnement.**

**Inutile de préciser que notre pression en faveur de nouvelles formules de logements sociaux en accession à la propriété ne fera que croître. C'est notre raison d'être.**

### CE QUE NOUS SUPPRIMONS :

**Par contre, nous avons décidé d'abandonner, pour l'instant, l'idée de constituer**

*(suite page 14)*

# CONSTRUCTEURS LIBRES ET CITOYENS LIBRES

## DÉCLARATION CONJOINTE DE L'A.C.G.I.S. ET DE LA R.C.S.

**Depuis les élections présidentielles, des formations politiques de toutes tendances, des responsables syndicaux, des membres de divers clergés s'emploient à accréditer, parmi les membres de l'A.C.G.I.S., l'idée que Marcel BARBU s'efforce de fonder un parti politique et qu'il ne vise qu'à se servir d'eux en vue de satisfaire des ambitions politiques personnelles... Naturellement, plus Marcel BARBU dément de telles insinuations et plus cela est interprété comme une preuve supplémentaire de son habileté.**

**Cette campagne insidieuse risquerait, si nous n'y prenions garde, de jeter le trouble dans l'esprit de certains des foyers-constructeurs de l'A.C.G.I.S. qui, à tort ou à raison, sont hostiles à tout ce qui peut porter l'étiquette " politique " et qui redoutent avant tout d'être utilisés à des fins politiques. C'est pourquoi, à la demande de Marcel BARBU, les bureaux de l'A.C.G.I.S., de la REFORME COMMUNALE et Marcel BARBU lui-même ont élaboré et signé conjointement le texte suivant qui précise bien comment les uns et les autres entendent, tout à la fois, construire ensemble et demeurer des citoyens libres de choisir leurs options politiques et de les soutenir par les voies qui leur sembleront les meilleures.**

Avant la campagne présidentielle, l'action de Marcel BARBU et les activités de l'A.C.G.I.S., pratiquement, se confondaient, qu'il s'agisse de construction ou qu'il s'agisse des interventions sporadiques de l'A.C.G.I.S. sur le plan civique ou politique, pour la défense des droits des foyers-constructeurs.

En effet, bien que le Code de l'Urbanisme ne contienne officiellement aucune exigence politique, il n'est cependant plus possible de construire en France sans avoir à surmonter des obstacles d'ordre strictement politiques, illégaux peut-être, mais extrêmement efficaces.

L'intervention de Marcel BARBU dans la campagne présidentielle le démontre péremptoirement. Cette tribune se révélait être la seule chance qui restait aux foyers membres de l'A.C.G.I.S. de faire entendre leur voix en vue de réduire les obstacles d'ordre politique que leur opposaient des élus locaux, par sectarisme politique publiquement proclamé, élus que le pouvoir central laissait faire, dans la plus totale indifférence.

Mais, jusqu'à ce jour, les conflits de cette nature étaient toujours très nettement circonscrits et localisés : il s'agissait de tel abus, commis par tel responsable, dont avait à souffrir tel groupe, au sujet de telle phase de la réalisation d'un programme... On n'avait pas besoin de se référer aux grands principes pour le démontrer ; code en main, la loi était violée. On savait par qui et le combat s'engageait sur des bases claires, nettes, compréhensives pour tous les intéressés. De surcroit, les intérêts personnels de chaque combattant étaient clairement et directement mis en cause... On sait combien ce genre de situation facilite grandement le réveil du sens de la justice et l'esprit civique chez les hommes.

Le fait d'avoir porté nos conflits au niveau national, par la présentation de la candidature de Marcel BARBU aux élections présidentielles, a quelque peu modifié la situation.

Du haut de la tribune nationale, s'adressant à tous les Français, Marcel BARBU, à moins que de se moquer du monde, se trouvait dans l'obligation d'élargir la plate-forme de notre protestation, de notre SOS. Il lui fallait exposer des idées et proposer un programme. Les avatars de l'A.C.G.I.S., en matière de construction, ne faisaient plus figure que d'exemples concrets et ne pouvaient être abordés qu'au niveau des grands principes qu'ils mettaient en cause : organisation de la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, droit d'accès aux moyens d'expression, instauration du dialogue permanent entre le peuple et le pouvoir, recherches de structures de participation devant remplacer les actuelles structures de représentation, etc...

Cette adaptation, Marcel BARBU l'opéra d'autant plus aisément, malgré le caractère totalement improvisé de cette campagne, qu'il avait passé sa vie à rechercher et expérimenter des réponses aux problèmes de cette nature auxquels sont affrontées nos sociétés modernes.

Cependant, à partir de cet instant, ça n'était plus exactement l'A.C.G.I.S. qui parlait par l'organe de Marcel BARBU, c'était bel et bien Marcel BARBU qui exprimait ses idées et proposait son programme.

Bien sûr, Marcel BARBU était compris et soutenu par les 8.000 membres de l'Association dont les responsables ont participé, jour après jour, à tous les travaux de la campagne électorale.

Sans doute, avant chaque émission, Marcel BARBU avait-il soin de débattre de son contenu avec les membres de l'A.C.G.I.S. qui désiraient participer à ce travail. Sans doute, après chaque émission, Marcel BARBU prenait-il la peine de recueillir les observations, les critiques, les encouragements des responsables et des nombreux membres que passionnaient cette aventure...

Sans doute, l'Assemblée Générale de l'A.C.G.I.S., plusieurs fois réunie au cours de la campagne, a-t-elle toujours, et très chaleureusement, approuvé Marcel BARBU, on peut dire à l'unanimité (moins 4 ou 5 voix)...

Il n'en reste pas moins que l'Association, n'étant ni un parti politique ni un club idéologique, ne s'était jamais souciée de formuler une doctrine politique, et encore moins un programme politique.

Or, du fait des positions politiques prises par Marcel BARBU, tous les membres de l'A.C.G.I.S. semblaient avoir subitement adopté une doctrine et un programme.

Cette situation n'a pas été sans causer quelques difficultés de conscience à certains membres de l'A.C.G.I.S. qui appartenaient à des partis politiques divers, parfois opposés aux idées et à l'action de Marcel BARBU.

L'A.C.G.I.S. s'honore d'avoir toujours accueilli quiconque avait besoin d'un logement, quelles que soient ses opinions politiques et même si les amis politiques du postulant sont des adversaires déclarés de l'A.C.G.I.S. et de Marcel BARBU. Pour ce motif, tous les partis, toutes les opinions sont pratiquement représentés dans l'A.C.G.I.S.

Cette position, Marcel BARBU et tous les responsables de l'A.C.G.I.S. entendent la maintenir très fermement, même si cela doit rendre plus difficile l'action de l'A.C.G.I.S. Tous entendent réaffirmer solennellement que tous les membres de l'A.C.G.I.S. sont libres de leurs options idéologiques et politiques. **L'A.C.G.I.S., en tant que telle, ne fait pas de politique, ne soutient et ne soutiendra aucune formation politique.** Chacun de ses membres reste donc totalement libre sur ce plan et s'il veut soutenir les idées et l'action de Marcel BARBU, c'est à titre personnel qu'il devra le faire, en adhérant à " l'ASSOCIATION POUR LA REFORME COMMUNALE ".

Mais ça n'est pas pour autant que Marcel BARBU doit renoncer à ses propres droits politiques, ni à ses convictions, et ni au droit qui est le sien de les appliquer et de les faire connaitre. Lui aussi est un citoyen libre et libre d'exprimer ce qu'il pense et de le vivre à ses risques et périls.

Cependant, nul ne doit ignorer que s'il y a une A.C.G.I.S. et si l'on y pratique une certaine forme de démocratie, si l'on y obtient les résultats que l'on connait, ça n'est pas par hasard. C'est précisément parce qu'on y met consciemment en pratique les idées de Marcel BARBU. Celui-ci a donc le droit de citer en exemple cette réalisation qu'est l'A.C.G.I.S., fruit de sa pensée et de ses efforts.

A quiconque lui disputerait ce droit, Marcel BARBU et nous-mêmes pourrons répondre : rien ne vous empêche de faire comme Marcel BARBU et de démontrer à nos concitoyens, dans les faits, ce que peuvent donner vos idées. Chacun, ensuite choisira. Nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que naissent une A.C.G.I.S. d'inspiration U.N.R. ou une A.C.G.I.S. d'inspiration communiste. Mais, à notre connaissance, pas un seul militant U.N.R., pas un seul militant communiste n'a encore osé se lancer dans une telle aventure. C'est sans doute qu'il est plus facile de palabrer, de critiquer, de revendiquer que de réaliser. En tous les cas, il est toujours temps, et ce ne sont pas les mal-logés qui s'en plaindraient.

A la lecture de ce qui précède, nous imaginons volontiers que bon nombre de membres de l'A.C.G.I.S. vont se demander ce qui se passe, si leur Association est en état de guerre civile et ce qui peut bien nous conduire à faire de telles déclarations, à prendre de telles positions. Qu'on se rassure, il s'agit simplement, d'une part, de tenir compte des doléances exprimées au cours de la campagne électorale par 0,05 % de nos membres, excellents camarades par ailleurs (5, en fait), d'autre part, de faire échec à la propagande extérieure mentionnée plus haut.

Nous avouerons que Marcel BARBU nous a convaincus de ce que le respect des convictions de chaque homme ne pouvait pas se détailler... Il est certain que, dès que l'on violente les opinions d'un seul homme, alors que l'on s'était engagé à les respecter, c'est toute la liberté d'opinion qui est blessée, c'est tout le respect des engagements pris qui se trouve atteint. Cette doctrine, nous la faisons nôtre, et qui plus est, nous la vivons.

Quant aux précautions prises contre les manœuvres extérieures, l'expérience prouve que la meilleure manière de lutter contre elles c'est de s'organiser pour retirer tout soupçon de vraisemblance à la calomnie et à la médisance. C'est pourquoi nous avons adopté des mesures propres à retirer toute espèce de justifications aux craintes que pourraient avoir les membres de l'A.C.G.I.S. d'être utilisés par Marcel BARBU, et ce en confiant à la Réforme Communale de Sannois le soin de grouper ceux d'entre-nous qui veulent aider Marcel BARBU à faire connaître et à réaliser les idées dont vit si bien l'A.C.G.I.S..

Pour en terminer, précisons que bien que ne devant pas engager politiquement ses membres, l'A.C.G.I.S. continuera à mettre en pratique les idées communautaires de Marcel BARBU.

D'autre part, l'A.C.G.I.S. se réserve de prendre des positions politiques chaque fois qu'elle se verra opposer des obstacles politiques et qu'elle ne disposera d'aucun autre moyen de faire respecter ses droits. Dans ce cas, c'est bien à " LA REFORME COMMUNALE " et à Marcel BARBU qu'elle confiera l'organisation et la direction de ce genre de combat.

" LA REFORME COMMUNALE ", de son côté, fera appel à l'A.C.G.I.S. pour organiser et administrer tout programme de construction qu'elle aurait à animer.

Il ne nous reste plus qu'à nous préparer à un nouveau et très large bond en avant, à présent que tout est clarifié et qu'ont fait long feu les méchants pétards de nos adversaires.

Pour l'A.C.G.I.S.
le Président :
Claude HAVETTE

Pour " La Réforme Communale "
Le Président :
Marcel BARBU

## *Un bilan décevant*

(*suite de la page* 15)

A ce jour, 15 juin 1966 (soit 2 mois plus tard !), tout en est à peu près au même point que le 15 avril, pour les programmes en cours... Sur le point de s'arranger ! Et pourtant nous n'avons reçu, pour tout potage, que quelques primes pour TAVERNY (80 sur 329) pour ce seul programme.

Pour les nouveaux programmes, ça s'aggrave.

A HERBLAY (1 300 LOGECOS), nous avions réglé le problème de la voie ferrée, subitement découvert... Voici qu'elle disparait aussi subitement, remettant tout en question, pour la 3e fois depuis 1964.

BRIIS - SOUS - FORGES : Nous avions accepté patiemment d'étudier ailleurs tout ce projet. La zone indiquée par l'Administration n'est pas la bonne. Elle s'est trompée. Il faut, pour la 3e fois, tout recommencer (2.500 logements).

**PARIS II**

Pendant ce temps, nos foyers prennent connaissance de l'affaire " PARIS 2 ". Ils se régalent de l'alléchante, tapageuse et couteuse publicité faite dans la presse, sur les murs, par brochures en couleurs, etc... Ils vont aux renseignements, sur place, ils s'extasient... Alors ?... **pas de problèmes de circulation ?... ni d'électricité ?... ni d'eau ?... ni de gaz ?... ni d'assainissement pour PARIS 2 (6.000 logements) ?... C'est merveilleux ! Il nous faut découvrir la filière et l'utiliser !**

Ainsi, les plans financiers, les prix proposés, les modalités de remboursement n'étonnent personne dans l'Administration ?... Nous demandons à être officiellement chargés d'une enquête ! Diable, on enquête assez souvent chez nous ! et nous commençons à nous y connaître en matière d'enquête !

Alors, nous disent nos constructeurs, que faites-vous ?... Vous ne savez pas vous débrouiller... Il va falloir que nous nous en occupions nous-mêmes... C'est peut-être une bonne idée !

L'A.C.G.I.S.

---

(*suite de la page* 13)

des comités régionaux, de tenir un petit Congrès en juillet et un grand Congrès dans la Drôme, en août.

De même, nous abandonnons momentanément notre projet de susciter et d'épauler des équipes du genre A.C.G.I.S. et de leur fournir un encadrement.

Tout cela nous semble prématuré et voué à l'échec dans un pays déjà très agité et de plus en plus capté par les prochaines élections législatives.

CE QUE NOUS INNOVONS :

Comme nous n'avons pas l'intention de participer à cette lamentable bagarre, à moins qu'on ne nous y oblige, comme, à notre avis, ce n'est pas ce jour là que se décidera l'avenir du pays, mieux vaut ne pas aller y user nos forces.

Ces forces, nous voulons les concentrer sur la réalisation, sur la construction de la première COMMUNE COMMUNAUTAIRE et de quelques Communautés de Travail, modèle 1966, c'est-à-dire corrigées en fonction de 26 années d'expérience.

# DE LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL A LA COMMUNAUTE DE QUARTIER

**L'appel lancé par Marcel BARBU en faveur d'un essai de** " Commune Communautaire " **nécessite quelques explications. C'est pourquoi, ayant dû reporter au prochain n° de " LA COMMUNE " la publication de la seconde partie du compte rendu de la conférence du 4 mars, qui traitait précisément ce sujet, nous avons estimé nécessaire de résumer les conclusions que Marcel BARBU a tirées de ses expériences communautaires passées, conclusions à partir desquelles il se propose de construire de toutes pièces, avec la participation directe de tous les foyers qui se sentiront du goût pour une telle aventure, une** Commune Communautaire d'environ 2.500 logements **(soit une ville de 10.000 personnes environ)** comportant tous les équipements généraux convenables. Une zone de petites Communautés de Travail y est prévue.

**Les tentatives communautaires de Marcel BARBU, qu'il s'agisse des " Communautés de Travail "... qu'il s'agisse de la " Cité Communautaire "... qu'il s'agisse de " Communautés de quartier " tendent toutes vers le même objectifs :** " Assurer à chaque homme le maximum de libertés personnelles et de moyens d'en user, grâce au minimum de contraintes sociales ".

**Cet objectif lui-même ne peut être retenu comme valable que par celui qui admet ce postulat que l'homme n'est pas fait pour vivre seul et que tout ce qu'il fait, bien ou mal, est multiplié par l'effort de tout homme, œuvrant avec lui dans le même sens. Les forces humaines ne s'additionnent pas, elles se multiplient l'une par l'autre.**

**Non content d'avoir fait sien ce postulat et cet objectif, Marcel BARBU a voulu les mettre en pratique et, en somme, les mettre à l'épreuve. Cela représente quarante années continues d'expériences, personnellement vécues... faisant suite à une vingtaine d'années d'épreuves, de constatations, de réflexions, de réactions, de colère... ce n'est quand même pas un mince bagage et Marcel BARBU ne se sent pas dépourvu de titres lorsqu'il sollicite l'autorisation de tenter un essai d'intérêt national, et sans grands risques par ailleurs pour la nation.**

**" UN ESSAI DE COMMUNE COMMUNAUTAIRE ".**

**LEÇONS DES EXPERIENCES PASSEES :**

**La Communauté BOIMONDAU fut une extraordinaire réussite humaine, économique et sociale, nul ne l'a jamais contesté.**

**Cependant, dès la Libération, dès que les conditions de vie des familles redevinrent normales, il apparut clairement que seules des circonstances exceptionnelles avaient permis le regroupement de foyers complets autour de l'entreprise. Cela n'allait pas de soi et, malgré les artifices utilisés pour maintenir une cohésion qui s'était révélée si efficace pendant l'occupation, il fallut se rendre à l'évidence : les membres du foyer qui ne participaient pas directement aux activités de l'usine se désintéressaient des affaires de la Communauté.**

**A vingt ans de distance, Marcel BARBU est le premier à admettre que c'est à tort qu'il a rendu Marcel MERMOZ seul responsable de ce changement de climat qui l'avait tellement peiné, à son retour de déportation. Bien sûr, la personnalité, les convictions et le comportement de Marcel MERMOZ y avaient contribué, mais ce n'était là que causes secondes. Il fallait admettre que la cellule de travail ne pouvait être le moyen d'une durable et totale fédération de foyers, c'était là la cause première.**

**Marcel BARBU, pressentant que l'habitat, le logement devait être incorporé à la Communauté, amorça un nouvel essai, fondé sur l'idée de constituer rapidement plusieurs Communautés de Travail qui se fédéreraient pour régler ensemble le problème du logement de leurs membres et tenteraient de réaliser ensemble une véritable commune communautaire : ce fut la Cité DONGUY-HERMANN. La base était économique, les circonstances défavorables, les obstacles idéologiques, politiques et économiques nombreux, L'affaire se termina par un échec total, sur le plan matériel. Par contre, sur le plan idéologique, sur le plan des structures, sur le plan moral, sur le plan humain, les enseignements à tirer de cette expérience sont innombrables. Ce fut une douloureuse mais magnifique et féconde aventure pour ceux qui la vécurent... Là encore, nous n'avions pas perdu notre temps.**

**D'autres essais furent tentés qui, tous, confirmèrent les premiers résultats et permettent, à vingt ans de distance, de tirer les conclusions suivantes :**

**La Communauté de Travail a confondu dans un même organisme - du fait des circonstances - des attributions qui doivent être distinguées et confiées à des organismes différents :**

**LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL:**

**doit demeurer simple unité de production, rattachée à l'organisation économique du pays, et ne peut fédérer que des travailleurs en tant que tels.**

**Il faut lui attribuer tout ce qui, dans la Communauté de Travail, avait trait à l'entreprise en soi (Propriété Communautaire des moyens de production, choix des responsables, accès à toutes les informations, participation au choix des objectifs, contrôle de la gestion, organisation de la répartition des fruits du travail commun entre tous les membres).**

**LA COMMUNAUTE DE QUARTIER : au contraire, est tout naturellement une fédération de foyers. Elle doit être responsable de leur participation à la vie politique, économique et sociale, du quartier, de la commune ; responsable de l'expression de leurs besoins et chargée de la défense des Droits et devoirs de chacun des citoyens qui en font partie.**

**Cette unité, pour accomplir sa mission, doit disposer officiellement de pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif réels, à sa taille, selon des normes et des modalités à définir en cours d'essai.**

**POUR UN ESSAI PROBANT**

**Pour être probant, un essai définitif de ces deux Communautés complémentaires doit être conduit de front. Ces Communautés s'épaulent et se nourrissent mutuellement. Elles s'expliquent et se justifient l'une par l'autre.**

**Ceci est absolument vrai pour la Communauté de Travail qui ne peut progresser isolément, ne serait-ce qu'à cause de sa délicate racine économique qui la rend très vulnérable aux manœuvres de ses adversaires, si elle est seule.**

**Par contre, la Communauté de quartier poussée à l'échelle d'une Communauté Communale peut, sans grands risques, faire l'objet d'une tentative isolée. La vie politique, administrative et sociale, à base territoriale, lui donne des moyens et des droits qui font totalement défaut à l'entreprise.**

**Par ailleurs, en tant que collectivité locale, elle participe directement de la continuité de la vie nationale.**

**En effet, si le pouvoir, son administration ou plus simplement un quelconque groupe d'intérêts, bien en cour, décident de rayer une entreprise de la carte économique du pays et d'en déshonorer les dirigeants, ils peuvent le faire, sans aucun risque et quand ils le veulent.**

**Mais il ne leur est pas possible de rayer une commune de la carte de France... pas plus qu'ils ne peuvent abattre un Conseil Municipal, une Municipalité et un Maire bien soutenus par leur population et bien décidés à faire respecter leurs droits.**

**C'est pourquoi, c'est sur ce terrain solide de la Commune que nous nous proposons de tenter un essai sérieux de transformation des structures.**

**A une époque où notre gouvernement ne nous parle que de nouvelles villes de 100.000, de 300.000 habitants... que peut bien lui faire une petite ville de 10.000 habitants...**

**Et soyez assurés que si, dans 5 ou 6 ans nous pouvons présenter à notre pays le prototype d'une Commune où les institutions fonctionnent bien, avec la pleine participation des citoyens, où hommes et femmes, quelles que soient leurs opinions, se déclarent libres et heureux, nous estimerons avoir rendu à notre patrie un plus grand service qu'en allant semer un peu plus de désordre dans la consultation électorale qui se prépare... et dans les suivantes car, comme les choses sont parties, nous craignons fort d'être pour plusieurs années en " période électorale " !**

**Qu'irions-nous faire dans la bagarre électorale... Attendons l'arrivée des " jeunes classes " et la fin du règne... A moins qu'on ne nous fasse la vie tellement dure que nous ne soyons contraints de descendre dans l'arène mais ce n'est pas là ce que nous souhaitons.**

## *L'AFFAIRE " BEN BARBU "*

Dans l'article " Premiers nuages... ? " du n° 31-32 de " LA COMMUNE ", l'A.C.G.I.S. faisait état d'interventions de personnages douteux, prétendant parler au nom du Gouvernement " bien décidé à avoir la peau de BARBU " et de l'A.C.G.I.S.

Depuis, ces manœuvres sont allées jusqu'à de rocambolesques interventions policières.

Nous avons saisi le Général de GAULLE (25 février 1966)... qui a saisi son Garde des Sceaux (10 mars 1966)... qui a saisi Monsieur le Procureur Général du Parquet de Versailles entre les mains duquel Marcel BARBU a déposé une plainte régulière.

Certains journalistes, qui ont eu vent de cette affaire, l'ont présentée sous le titre " une affaire BEN BARBU ? ". C'est bien cela, et ce titre traduit, en trois mots, toute l'affaire.

La justice étant saisie, nous n'en dirons pas plus et vous tiendrons informés des rebondissements de l'affaire " BEN BARBU "... Qu'on se rassure, BEN BARBU n'a encore été ni enlevé ni exécuté... mais ça viendra bien un jour.

Donc, affaire " BEN BARBU ", à suivre.

## APPEL A NOS LECTEURS

**Ni les banques ni les partis ne subventionnent " LA COMMUNE ".**

**Or, un journal qui a l'honnêteté élémentaire et, à notre époque, le courage de dire la vérité, celle précisément que l'on vous cache à grand renfort d'omissions et de déformations, doit pourtant avoir le droit de vivre.**

**Mais pour vivre, un journal a besoin de fonds. Et ces fonds, il ne peut les trouver qu'auprès des lecteurs suffisamment honnêtes pour chercher à connaître la vérité.**

**Ils sont si rares...**

**Et plus rares encore à payer le prix légitime de la vérité.**
**Ce journal ne peut avoir que ses abonnements pour vivre.**

**ABONNEZ-VOUS !**

**Vous avez des amis qui seraient intéressés par ce numéro de " LA COMMUNE " ? Alors, envoyez-nous leurs adresses !**

# L'AIDE à la CONSTRUCTION en 1966 :

## UN BILAN DECEVANT

A la suite de l'intervention de Marcel BARBU dans la campagne présidentielle, l'A.C.G.I.S. avait eu le plaisir de voir notre nouveau Ministre lui manifester quelque sympathie et amorcer la liquidation des affaires qui avaient motivé son action.

Quelques petites questions de détail se sont effectivement trouvées réglées dans les jours qui ont suivi, mais, pour l'essentiel, les interventions inavouables ont repris le dessus. Les ordres du Ministre ne sont pas exécutés. Il se trouve toujours un Président de commission qui a besoin de renseignements complémentaires et qui découvre cela précisément le jour où se tient la séance d'une Commission qui se réunit une fois par mois, etc... et ce n'est qu'un exemple entre mille.

En fait, au 15 juin, tous les grands problèmes qui se posaient le 15 décembre, et qui semblaient réglés le 1er janvier, se posent toujours...

Ainsi donc, 700 pavillons économiques et familiaux sont en panne... dont le permis est demandé depuis août 1963. Nous disons bien : **63,** et cela aux temps du : " priorité au logement social ", " priorité au logement individuel ", " permis en 15 jours ", " permis simplifié ", " Octroi du préfinancement 15 jours après le permis "... et nous en passons.

Alors ? Que conclure ? Que devons-nous faire ?

Et si nos constructeurs font un jour un malheur, qui en sera responsable ? N'y aura-t-il pas eu là une véritable provocation ?

Pour vous permettre d'en juger, l'A.C.G.I.S. nous demande de publier un article paru dans son bulletin " Des Hommes et des Maisons ", le 15 avril 1966, soit il y a deux mois déjà.

Depuis, rien n'a progressé, ou presque.

A vous de juger !

*
**

Voici ce que nous lisons, dans le bulletin " Des Hommes et des Maisons " du 15 avril 1966 :

Mes amis,

Le bulletin piaffe depuis quinze jours sur la ligne de départ. Pourtant, chaque jour, je l'ai retenu, tant j'espérais pouvoir vous communiquer les trois bonnes nouvelles que nous attendons patiemment, depuis le début de l'année : primes pour TAVERNY, permis et primes pour SAINT-LEU, permis et primes pour ACHERES.

Je ne puis que vous redire, sur l'air de " demain on rase gratis " : **" Tout est sur le point de sortir ".**

Nous voici au 15 mai... et rien n'est entre nos mains !

Et pourtant, je consacre à cela tout mon temps, au point de négliger tout le reste. Les rencontres au Ministère, au District, dans les Préfectures, dans les Mairies, se sont succédé sans interruption. Un point final et favorable a été mis plusieurs fois à chacune de ces affaires, assorti de promesses formelles... Jamais suivies d'effet. Les jours les plus propices à la construction passent de nouveau dans une quasi inaction et ceci sous les plus futiles prétextes.

La vraie misère de ce régime, voyez-vous, c'est que personne n'y a le pouvoir de trancher. Pas un Ministre ne peut décider quoi que ce soit tout seul, sous sa seule responsabilité, quitte à en répondre. Tout dépend toujours de l'avis de nombreux fonctionnaires ou de commissions, tous plus irresponsables les uns que les autres, chacun d'eux ne disposant que du pouvoir de tout remettre en question et de tout stériliser.

Ce régime soi-disant fort est, en fait, dépourvu de tout réel pouvoir de décider, de trancher les nœuds gordiens noués, en tous domaines, par son administration ou par des groupes d'intérêts. Il est ligoté par des textes à portée générale qui, en fait, lui interdisent toute décision particulière. Or, les cas concrets sont toujours " particuliers ".

Même si un Ministre, reconnaissant votre bon droit, veut passer outre à la lettre de la loi, pour en respecter l'esprit, il doit le faire en rusant, par des moyens détournés. Sa décision, autrement, pourrait être annulée par une quelconque juridiction, au nom du respect des grands principes, dits démocratiques, et à la demande de quelque scrupuleux idiot ou de quelque salopard bien introduit dans les milieux politiques.

Il est clairement exprimé, à propos de toutes nos affaires, et par les Ministres, les Préfets, etc... que le bon droit est de notre côté et que l'on est décidé à tout faire pour régulariser la situation et nous donner " rapidement " satisfaction. Le comble est que cela est vrai. Le Ministre et ses collaborateurs sont sincères, les Préfets et leurs collaborateurs sont sincères... Tout devrait donc être réglé depuis longtemps et cependant tout tourne en rond, à grand renfort d'audience, de mémorandum, de dossiers, de conférences, de plans, de projets de convention, etc...

Pour en finir rapidement, il suffirait à l'Administration de reconnaître qu'elle s'est trompée et de réparer son erreur (nous n'exigeons même pas qu'elle s'excuse). Mais l'Administration ne peut pas reconnaître son erreur... car elle est sensée ne jamais se tromper... Où irait-on sans cela ! Alors, au lieu de prendre le dossier à son début, là où nos droits sont bafoués, le Ministre fait semblant de ne le prendre qu'au stade de la riposte, là où nous résistons à l'arbitraire, là où nous semblons être des rebelles. Et, en vertu de la règle éternelle du plus fort, ce qu'il se voit obligé de nous accorder au nom de notre bon droit, le Ministre et son administration se croient obligés de nous l'octroyer par grâce... par bonté d'âme... et à condition que nous commencions par nous reconnaître coupables et que nous renoncions préalablement aux procédures engagées... qui sont notre seule garantie réelle. C'est le genre de conseil que le loup de la fable donnait à l'agneau, si j'ai bonne mémoire.

Seulement, pour nous tordre le cou, dans le premier temps, le Pouvoir et son Administration ont posé un grand nombre de décisions et d'actes arbitraires qui ont créé une situation juridique inextricable. Or, ni la Constitution, ni la loi n'ont prévu ni admis qu'un acte administratif puisse, par simple accord amiable entre les parties, clore un dossier qui, instruit à la lettre, ne manquerait pas de faire apparaître, à l'origine de l'affaire, des délits, voire des crimes perpétrés par des détenteurs du pouvoir ou par des fonctionnaires... c'est bien là qu'est la difficulté, c'est bien là que nos adversaires et les siens attendent le Ministre... lequel le sait bien et tient à se " couvrir ".

Alors, le Ministre en est réduit à tricher, ruser, appeler gros chat un tigre et gros lézard un crocodile... Voilà le fin mot, l'explication de tant de mois perdus.

Est-ce que cela va pouvoir durer longtemps ? Pour moi, je ne vous cache pas que j'en ai assez et que je suis prêt à me livrer à n'importe quelle extrémité. Laquelle ?... Je n'en sais rien encore. Je cherche... Cherchez avec moi... Nous finirons bien par trouver un moyen de mettre fin à cette situation.

Si nous faisons le point, à ce jour, la situation concrète est la suivante :

**TAVERNY-BEAUCHAMP :**

Programme établi à la demande de la municipalité. 330 pavillons LOGECOS - Permis demandé en août 1963 - accordé le 6 juillet 1965, au terme d'un long combat. Retard reconnu injustifié.

Quelques jours après la délivrance des permis, l'Administration publiait un arrêté incorporant nos terrains dans une nouvelle Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) (17 juillet 1965), ce qui a bloqué toute l'opération (prime, prêts).

a) **Les terrains sous " Droit de preemption " :**

L'Administration n'a pas encore " mis au point " la manière de réparer l'erreur (ou la saloperie) qu'elle a commise, en juillet 1965, en incorporant ces terrains en Z.A.D. alors qu'elle venait de délivrer les permis. On nous promet une solution " sous peu " - ça dure depuis 10 bons mois.

b) **La prime :**

Depuis 10 mois, la prime nous est promise. Depuis le début de l'année elle est remise de quinzaine en quinzaine.

Nous venons de recevoir l'assurance d'un premier train, visant les terrains non construits et qui serait libéré ces prochains jours (cela est confirmé par le fonctionnaire d'exécution, donc digne de créance).

Un second train portera sur les sociétés ayant commencé à construire et dont, à cause de cela, le dossier doit passer en commission nationale pour dérogation (décision assurée), sous un mois maximum, nous dit l'échelon national (soit pour mi-mai).

**Le Ministre dit : Tout est réglé, il n'y a plus de problème.**

**SAINT-LEU-LA-FORET :**

Programme de 78 pavillons LOGECOS - Permis demandé en août 1963 - Accordé par le Préfet, le Maire refuse de notifier (pas de communistes à Saint-Leu dit-il, or, les Barbu sont tous des communistes).

Depuis, malgré le Code, impossible d'obtenir le permis.

Le 9 mars 1966, sous la pression du Ministre, table ronde à la Préfecture : **Tout est réglé.**

Ce n'est que le 16 avril 1966 que le Maire de SAINT-LEU nous a adressé un projet de convention censé reprendre les dispositions arrêtées en commun devant M. le Préfet du Val-d'Oise, le 9 mars 1966. En fait, on n'y retrouvait rien de nos accords, si ce n'est des charges plus lourdes et la suppression de toutes les contreparties avantageuses convenues en Préfecture... C'était une vraie provocation. Re-intervention Préfecture... re-audience du Maire... re-accord du Maire... Nous ne comptons plus le nombre de tours déjà effectués. Le Maire promet que tout sera réglé sous huitaine ! Acceptons en l'augure.

**Le Ministre dit : « le Préfet est saisi et va vous donner satisfaction. Il n'y a plus de problème. »**

**ACHERES :**

Programme de 300 LOGECOS, dont 280 pavillons. Permis demandé en août 1963, sur un terrain pour lequel le MRL a donné avis favorable. Opposition Politique du Maire qui prétend vouloir repousser l'invasion d'ACHERES par les " fascistes de BARBU " (car ici tous les " BARBU " sont des fascistes). Le 17 février 1966, table ronde en Mairie, sous présidence du délégué du Préfet. **Tout est réglé.**

Les accords définitifs passés en Mairie d'ACHERES, le 17 février 1966 ne sont pas encore suivis d'effets. Pourtant, tout était réglé. Le Maire ne répond à aucune de nos lettres. Le Préfet non plus. Il est même devenu impossible de le voir. Il fait répondre téléphoniquement qu'ACHERES est le premier souci de son cœur, mais que le Maire d'ACHERES s'obstine à se servir de nous pour faire chanter l'Etat (subventions). Il se dit démuni de tout moyen de pression. Cependant, tout est sur le point d'être réglé dit-il.

**Le Ministre dit : « Le Préfet est saisi, tout est réglé favorablement, il n'y a plus de problème.**

Comme un écho à ces trois " **Il n'y a plus de problème** " du Ministre, il n'est pas sans saveur de noter que tous les entrepreneurs de nos chantiers ont reçu, le **24 avril 1966,** une lettre de la FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT, datée du 5 avril 1966, demandant de répondre avant le **15 avril 1966** à un questionnaire qui leur était adressé par le Ministre sur le thème : Avez-vous des ennuis ?... Lesquels ?... Avez-vous des chantiers en difficultés ?... Lesquels ?... Pour quels motifs ?... Qui est responsable ?...

Il était ajouté que le Ministre était décidé à faire sauter tous les obstacles... Il faut que ça tourne !... tellement vite qu'il faut avoir répondu avant que d'avoir reçu le questionnaire, sous peine de n'avoir à s'en prendre qu'à soi-même en cas d'échec, bien entendu.

Tout cela n'est pas sérieux.

N'empêche que, patiemment, nos entrepreneurs ont répondu et que tous ont conclu : **" Il n'y a qu'un responsable, Monsieur le Ministre, et c'est vous et votre administration ! "**

Mais nos entrepreneurs en ont aussi marre que nous et menacent de manifester.

Alors, qu'allons-nous faire ?

**LES NOUVEAUX PROGRAMMES:**

C'est sur ce plan que les choses semblent avancer de manière plus encourageante.

**HERBLAY :**

Le tracé de la voie est arrêté grâce aux tenaces efforts de notre Architecte-Conseil (M. FAUX D.P.L.G.). Le District est favorable, le Préfet aussi, le M.R.L. aussi... Le Maire étant l'auteur du projet, il n'y a pas de problème de son côté.

Nous attendons le nouveau plan de masse de M. LEBRETON, architecte en chef de l'opération. Donc ici, pour partie, la balle est dans notre camp.

**BRIIS-SOUS-FORGES :**

Programme en cours de transfert sur un autre espace, à la demande du District.

**SUR LE PLAN GENERAL :**

M. le Ministre a désigné deux hauts fonctionnaires qui nous ont été présentés au cours de l'audience du 27 avril 1966. Ces fonctionnaires ont reçu mission d'étudier, avec nous, nos aventures, nos méthodes et les meilleurs moyens de faciliter notre action, fût-ce en faisant adopter certains textes en ce sens. Par exemple, le problème des cessions de parts pourrait faire l'objet d'un accord particulier adapté à nos méthodes.

Nous avons déjà tenu une excellente séance de travail et, malgré tous les déboires passés, nous ne renonçons pas à espérer de nos gouvernants un peu plus de réalisme et de respect des citoyens et de leur peine... Et nous attendrons, pour autant que les nécessités du présent ne nous obligent pas à brûler les étapes... **Car pour avoir un avenir, il faut d'abord vivre au présent.** (fin de citation).

Où en est-on au 15 juin ?

*(suite page 14)*

# POUR UNE ANNÉE SOCIALE A NOUS !

Notre nouveau gouvernement et sa majorité nous avaient promis que 1966 serait une "année sociale".

Qu'on se place à n'importe quel point de vue : salaires, allocations familiales, construction, emplois, etc., il serait cruel de faire le point au terme de ce premier semestre. Il y a longtemps que nous n'avions enregistré tant de grèves, tant de licenciements, si peu de chantiers sociaux en marche, de si longs délais pour régler la moindre affaire. Il n'y a que les promesses et les projets qui sortent en plus grande quantité que l'an passé...

Quand on sait ce que les Français font des mois de juillet, août et septembre, on a le droit de douter que le gouvernement puisse se rattraper dans les trois derniers mois de l'année... à moins que de croire au père Noël...

Alors ?... l'année sociale ?... peut-être un petit morceau, si le Gouvernement fait droit à notre sage, modeste et légitime projet... même si c'est le 25 décembre, histoire de se payer notre tête...

Examinons donc la situation et les chances qu'elle nous offre.

La confusion et l'incohérence politiques semblent à leur comble.

La majorité, autrement dit "la droite" a une droite, un centre, une gauche et, si j'ai bien suivi, une extrême gauche.

L'opposition, autrement dit "la gauche unie" est dans la même situation, encore qu'elle ne sache jamais très bien distinguer sa droite, de son centre, de sa gauche et de son extrême gauche... qui sont en perpétuel mouvement.

Commençons par la droite : Nous n'avons manifestement rien à attendre des vieux dirigeants politiques de la droite. Ils ne sauront jamais sortir de leur fatras de codes, de sciences économiques et politiques ; le capital, l'intérêt, le profit, la propriété privée, le prestige, les honneurs, l'ordre, la morale, seront toujours leurs valeurs-clés. C'est un univers complet, clos, satisfait de soi et sûr de soi.

Ajoutons à cela qu'en matière de principes de gouvernement, la droite ne connait que le mépris du peuple qu'on ne peut gouverner qu'avec la carotte et la trique... qu'on sauve malgré lui... dont il faut se méfier et qui ne doit se mêler que de ce qui le regarde... Machiavel demeure le maître à penser de la droite.

La carotte est du reste fort utilisée depuis six mois... particulièrement en ce qui concerne la construction, les salaires, carotte qui recule méthodiquement d'un jour chaque jour, et gare à la trique si nous nous permettons de grogner, elle est solide et bien en main !

Non, il n'y a rien à attendre de la droite. Il ne peut plus en sortir que pleurs et grincements de dents... et peut-être pis encore. La droite a totalement perdu la confiance du peuple. Elle l'a trop berné, trop méprisé, trop matraqué. Jamais la droite ne retrouvera la confiance du peuple, jamais elle ne saura soulever son enthousiasme, ni l'entrainer dans la grande aventure du nouveau monde.

Il n'y a pas davantage à attendre des vieux leaders politiques de la gauche, dite "unie". Ce n'est qu'un ramassis de sectaires, d'incapables, de politiciens usés, sclérosés. Tous ont eu l'occasion d'exercer le pouvoir ou d'y participer... ça a donné la guerre d'Indochine, les grandes grèves, la guerre d'Algérie, Suez, de GAULLE au pouvoir... pouvoir que certains d'entre-eux, lui ont remis et qu'ils ont ensuite le culot de lui reprocher d'avoir usurpé... Pas même capables d'assumer leurs responsabilités...

Il serait vraiment fou de confier le pouvoir à ces hommes-là et encore plus fou d'en attendre quelque chose de bon. Je tiens à préciser que je ne range pas M. MENDES-FRANCE dans cette catégorie-là.

Reste l'espérance de voir sortir de ce fumier politique en cours de décomposition avancée quelque pousse nouvelle, d'autant plus vivace, d'autant plus assurée de croître et embellir que le fumier sur lequel elle s'élève est riche et abondant.

Et voici précisément que cette jeune plante manifeste son existence. Déjà, nous voyons poindre les premières manifestations du printemps d'une civilisation nouvelle.

Oui, bien sûr, la confusion politique semble à son comble. Mais qu'on ne s'y trompe pas, sous cette apparente incohérence, la vie avance, les idées progressent, un monde nouveau est en train de naître... et qui risque bien de ne pas être celui auquel croient travailler notre vieux personnel politique et nos vieux partis.

Il est claire que des hommes se cherchent au sein même des formations politiques existantes.

Je pense à Grenoble, ... je pense aux courageuses déclarations de M. PISANI ... et à toute la charge d'espérance que cela représente.

Il est particulièrement saisissant et réconfortant de constater combien les jeunes hommes qui entrent dans la vie politique semblent éloignés de leurs vieux guides et de leurs vieilles querelles.

Autre phénomène réconfortant, l'indépendance, le sérieux, la loyauté, le réalisme avec lesquels cette jeunesse étudie les problèmes de l'heure et leur propose des solutions souvent assez peu respectueuses des dogmes professés par les partis. Ces partis auxquels, pour participer à la vie politique, ils ont dû accepter d'adhérer et contre lesquels il leur arrive de regimber ouvertement.

Et comment dissimuler l'espoir qui vous saisit quand on prend conscience de ce que, malgré d'apparentes oppositions de forme, ces jeunes sont souvent très proches les uns des autres et semblent bien, en fin de compte, vouloir les mêmes choses.

Bien sûr, tout cela n'est pas mûr. Sans doute faudra-t-il encore bien des mois avant que ne se cristallise cette montée des jeunes et de leur idéal... de ces hommes auxquels la guerre de 1914, le laïcisme, Hitler, la collaboration, la résistance, la déportation, l'O.A.S... feront le même effet que nous font, à nous leurs pères, voire leurs grands-pères, les dragonnades ou les histoires d'Armagnacs et de Bourguignons...

Car enfin, tout est là : savoir tirer un trait sur le passé et aborder le présent dans sa réalité propre, en vue de préparer objectivement un avenir qui, c'est évident, n'a aucune leçon à tirer de la guerre de 1914, pas plus que de celle de 1939...

Que dirions-nous de deux industriels qui se feraient procès sur procés à propos de brevets ou de procédés propres à améliorer la fabrication des roues de diligence... alors qu'il n'y a plus de diligences.

Qu'on m'entende bien, cela ne signifie pas que ne seront pas toujours d'actualité la lutte de la liberté contre l'oppression, de la justice contre l'injustice, de la vérité contre le mensonge et de l'amour contre la haine... mais ce sont les circonstances de cette lutte, les formes de la lutte, les armes à employer qui changent ou qui doivent être adaptées... et c'est cet effort d'adaptation que ne peuvent faire, que ne sauront jamais faire nos vieux cadres politiques. C'est tout à la fois trop évident et compréhensible. Nos vieux politiciens ont changé d'univers, de planète... sans même s'en apercevoir et ils ne s'en apercevront jamais... tout occupés qu'ils sont par leurs vieilles querelles...

C'est pourquoi, pour ma part, je n'attends rien de la droite, et encore moins de la gauche, dite unie. Tout cela, c'est l'ancien monde.

Par contre, je porte la plus grande attention et le plus haut intérêt à ce qui se balbutie, à droite comme à gauche... et en quoi je retrouve les étonnements, les questions, les refus, les réponses qui ont hanté ma jeunesse et que je n'ai toujours pas reniés. Comme je suis heureux de voir ces jeunes hommes refuser d'épouser les querelles de leurs pères, accepter de remettre tout l'acquis en question, de pousser la recherche loyalement, à quelque conclusion qu'elle conduise, et de se soumettre aux lois qu'ils découvriront, si éloignées soient-elles de leurs habitudes de penser, de juger... et finalement de faire.

A-t-on conscience de ce que, à raison de 850.000 en moyenne et par an, les actuels moins de 21 ans vont venir, chaque année, remplacer les vieux dans le corps électoral ?

Est-il fou, à moi d'attacher du prix à ces lettres collectives de jeunes de 15 à 20 ans qui m'ont écrit, durant la campagne, pour me dire : « Laissez rigoler les vieux, M. BARBU, nous on a compris et, dans 5 ans, 3 ans, 1 an, nous serons électeurs... Tenez bon, on arrive... »

Bien sûr, il faut quand même veiller d'ici là, à ne pas nous laisser matraquer dans les combats d'arrière-garde de nos vieilles formations politiques.

Sans doute faut-il vivre aujourd'hui, si nous voulons construire demain, et c'est bien dans le but de tenir pour construire que nous tentons de bien analyser la situation, afin de ne nous engager qu'en connaissance de cause, dans un combat qui soit le nôtre, pour une victoire qui soit la nôtre... "Pas pour le Roi de Prusse" ... rappelez-vous la 4e leçon de Verdun.

## UNE POUSSE NOUVELLE :

Déjà des hommes de tous les partis, de toutes tendances, de toutes églises, de tous niveaux sociaux se découvrent des dénominateurs communs ou même, sans s'en rendre compte, proposent les mêmes solutions, parfois sous des noms différents.

Nos vieux guides, nos vieilles formations, nos vieux partis, nos vieilles institutions font bien ce qu'elles peuvent pour neutraliser les mauvaises odeurs, que dégage leur régime, et tenter de tenir debout, peine perdue...

Leurs dernières forces, ils ne savent les employer qu'à nous empêcher de vivre, de nous entendre, de nous unir pour bâtir la nouvelle demeure. Ils ne savent que diviser... ils n'ont appris et vécu que cela.

Cependant, la réalité est que ces moribonds, ces vieillards, physiques ou moraux, tiennent encore le pouvoir, ont encore la main sur les fameuses forces de l'ordre : l'argent, la police, les entreprises, les églises, les partis, les syndicats... car croyez-moi, toutes ces forces se ligueront pour tenter de faire échec aux forces nouvelles qui n'auront besoin ni de partis, ni de banques, ni de syndicats... Il faut aussi tenir compte de cette réalité-là.

Il nous faut donc nous attendre à un rude assaut... dont nul ne peut fixer, ni la durée, ni la date, avec exactitude, mais dont on peut prévoir le commencement dès la fin du règne du Général de GAULLE.

Et tout le problème me semble consister à préparer la naissance de la nouvelle civilisation, en faisant d'ores et déjà tout notre possible pour en réaliser les premiers prototypes, pour les rôder, les mettre au point, afin que, lorsqu'au terme de cette espèce de guerre civile qu'on a le droit de redouter lorsque prendra fin le règne du Général de GAULLE, il y ait à proposer aux Français autre chose que des idées, des plans, des livres et des discours.

Il faut que la confiance des Français puisse alors être sollicitée par des hommes qui présenteront des réalisations, des témoignages, des preuves de ce qu'il est possible de pratiquer la démocratie de participation... sans partis, sans syndicats, sans patrons (au sens où nous entendons actuellement ces termes) et de fonder une société où chaque citoyen sera nanti de droits, mais aussi de devoirs, où chaque homme sera protégé contre les excès de la communauté, mais où la communauté, elle aussi, sera protégée contre les excès de chaque individu.

Tout cela semble incroyable... utopique... soit, mais quel risque y a-t-il à nous laisser la possibilité d'en faire la démonstration? Mais quel risque y a-t-il à nous confier 150 ou 200 hectares, dans un coin isolé, où nous ne troublerions aucun plan... et à nous laisser bâtir une commune nouvelle vivant, à l'intérieur, selon les règles qu'elle s'inventerait, qu'elle se donnerait et dont les habitants dans leurs rapports avec l'extérieur, seraient soumis aux règles communes ?

Oui, quel risque y a-t-il, même en cas d'échec ?... ce ne sera pas pire que SARCELLES... et moins risqué que PARIS 2... dont l'aventure ne fait que commencer.

Et c'est finalement sur ce pacifique objectif que nous nous proposons de concentrer nos efforts. Et si le roi nous accorde cela, alors Dieu protège le roi assez longtemps pour que nous puissions réaliser notre projet... cinq ou six ans, le temps de son septennat. Qu'est-ce que sept ans dans la vie d'un pays...

Et alors, je donne rendez-vous aux Français afin de leur montrer le moment venu ce qu'ils peuvent faire de la France s'ils décident simplement de prendre courageusement leurs affaires en mains, de mettre eux-mêmes de l'ordre dans leurs affaires, de se donner les règles indispensables et de s'obliger librement à les respecter.

Deux cents hectares sont là, qui nous tendent les bras, dans un coin isolé, à 20 minutes de Paris, qu'on nous les affecte, qu'on nous accorde permis et primes avec la même facilité qu'à PARIS 2, nous n'en demandons pas plus. Qu'on nous fiche ensuite la paix, nous ficherons nous même la paix à nos dirigeants, et on n'entendra plus parler de nous que nous n'ayons réalisé et rôdé notre Commune.

Sur le plan général, nous nous contenterons, durant ce temps, d'informer ceux qui le désireront de l'état d'avancement de notre tentative, des problèmes qu'elle soulève, des solutions que nous leur apporterons, etc.

Un essai, sur 200 hectares... et la paix avec nous. Est-ce impossible ?... Est-ce fou ?... Est-ce utopique ?... Peut-on sérieusement nous refuser cela ?... Si oui, pourquoi ?

Si non, qu'on nous l'accorde vite, autrement, il ne nous resterait plus qu'une ressource : nous adresser directement au pays tout entier. Et qu'on nous fasse confiance, si la "lucarne" de l'O.R.T.F. nous est fermée, nous trouverons bien autre chose... A nous tous, nous n'avons jamais manqué d'imagination et d'audace... Nous l'avons déjà prouvé.

**MARCEL BARBU**

**LA COMMUNE**

MENSUEL

Directeur : Marcel BARBU

44, Rue du Maréchal-Foch
95 - SANNOIS

Tél. : 961-50-54

C.C.P. : RÉFORME COMMUNALE
PARIS 16 223 80

*Abonnement :*

| | |
|---|---|
| - 12 numéros | 10 Frs. |
| - soutien | 50 Frs. |
| - propagande | 100 Frs. |

Imprimerie THEILLET - 95 - Sannois

Gérant de la publication : Marcel BARBU